



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

DÉLIBÉRATION N°2025-2026_079
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 19 mai 2026

1. Relevé de décisions et Verbatim du conseil d'administration du 10 mars 2026

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 2
Quorum : 20	
Membres présents : 23	Suffrages exprimés : 26
Membres représentés : 5	Pour : 26
Total : 28	Contre : 0

VU l'article 12.6 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur ;

VU l'article 15 du règlement intérieur de l'université Marie et Louis Pasteur ;

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatims des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le relevé de décisions et le verbatim du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 10 mars 2026.

Besançon, le 19 mai 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY

Annexe 1.1 Relevé de décisions du CA de l'université Marie et Louis Pasteur du 10 mars 2026

Annexe 1.2 Verbatim du CA de l'université Marie et Louis Pasteur du 10 mars 2026

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 05/06/2026

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 05/06/2026

Relevé de décision du conseil d'administration de l'université **Séance du mardi 10 mars 2026**

Membres en exercice : 40

Quorum : 20

Administrateurs présents, absents et représentés à l'ouverture de la séance :

COLLEGE A (6/6)

- M. le professeur Hugues DAUSSY (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable / UFR SLHS) – procuration reçue de M. Raymond Bourgeois
- Mme Virginie WESTEEL (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) _ procuration reçue de Hubert Tassy
- M. Antoine PERASSO (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) - procuration reçue de Mme Ana-Maria NOGAREDA
- Mme Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Emmanuel HAFFEN (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Laurent LARGER (Une nouvelle équipe pour une Université du 21e siècle)

COLLEGE B (6/6)

- M. Vincent WALTER (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- Mme Nadège POINSOT (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Cheikh Tidiane WANE (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- Mme Anaïs POTRON (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Michel SAVARIC (Liste d'union syndicale pour une université démocratique et de service public)
- M. Romain BIARD (CGT - Expérimentons une Université de Service Public)

PERSONNELS BIATSS (4/4)

- M. Jean-Yves RAUCH (Intersyndicale : A&I, ITRF.bio.o, Unsa éducation, Sgen-CFDT, SNPTES)
- Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT - Expérimentons une Université de Service Public)
- Mme Valérie PEREZ (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Frédéric PENEAU (Une nouvelle équipe pour une Université du 21e siècle)

USAGERS (1/4)

- M. Lucas POITTEVIN (Bouge Ton Campus avec la BAF) *ou son suppléant M. Erwann FAUCHER*

Absents :

- Mme Enora VAGNAUX (Pour une université libre et émancipatrice CGT-SE, UNEF, Solidaires Etudiantes) *ou son suppléant M. Loïs ECOFFET –*
- Mme Cléa SAUSER (AEB pour une fac écolo, féministe et solidaire) *ou son suppléant M. Adem MESSAOUDI*

REPRESENTANTS ETS COMPOSANTES (2/4)

- M. Emmanuel FOLTETE (Représentant SUPMICROTECH)
- Mme Emeline BELUCHE (Représentant SUPMICROTECH)

Absents :

- M. Ludovic VITU (Représentant UTBM)
- M. Samuel GOMES (Représentant UTBM 2)

PERSONNALITES EXTERIEURES (11/16)

- M. Charles DEMOUGE (Représentant Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté) ou son suppléant Eric KOEBERLE
- M. Hervé CHOLLET (ONR-CEA)
- Mme Aurélie GUILLOT (Lycée Pasteur)
- M. Raoul BARTHEZ (DIXI Médical) - procuration reçue de M. Emmanuel BRUGGER
- Mme Elise MOREAU (CESER) ou son suppléant M. Stéphane FAUCOGNEY
- M. Nicolas SAUVAGE (La Rodia) – procuration reçue de Mélanie HEINZ

Absents :

- Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) ou sa suppléante Mme Catherine BARTHELET
- Mme Laetitia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté) ou sa suppléante Mme Salima INEZARENE – Procuration reçue de Mme Adeline NAZARENKO
- Mme Mélanie HEINTZ (ALSTOM) – procuration donnée à M. Nicolas SAUVAGE
- Mme Ana-Maria NOGAREDA (HEIG-VD) — procuration donnée à M. Antoine PERASSO
- Mme Adeline NAZARENKO (ONR-CNRS) ou sa suppléante Mme Edwige HELMER-LAURENT – procuration donnée à Mme Salima INEZARENE
- M. Eric SIMON (ONR – INSERM) ou sa suppléante Mme Marie MATTON
- M. Emmanuel BRUGGER (CRISTEL) ou son suppléant Damien DODANE – **procuration donnée à M. Raoul BARTHEZ**
- M. Raymond BOURGEOIS (BOURGEOIS SA) – **procuration donnée à M. Hugues DAUSSY**
- M. Hubert TASSY (Saline Royale d'Arc et Senans) ou sa suppléante Isabelle SALLE – procuration donnée à Mme WEESTEL

PERSONNALITES INVITEES

Mme la Rectrice ou son représentant : Mme Cristina BUSQUET-PARETS

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Hugues DAUSSY, Président de l'université Marie et Louis Pasteur

À l'ouverture de la séance, 25 administrateurs sont présents et 5 administrateurs sont représentés.

.....

1. Relevé de décision et Verbatim du conseil d'administration du 16 décembre 2025 (pour vote)

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 25	Pour : 30
Membres représentés : 5	Contre : 0
Total : 30	

A 14h10, Mme Barthelet et Mme INEZARENE (qui a reçu la procuration de Mme NAZARENKO) arrivent en séance.

27 administrateurs sont présents, 6 sont représentés.

3. Affaires financières

3.1 Compte financier (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 27 Membres représentés : 6 Total : 33	Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0

3.2 Accord de consortium du projet de formation Ecole de l'Hydrogène (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 27 Membres représentés : 6 Total : 33	Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0

A 15h45, Mme INEZARENE quitte la séance.

26 administrateurs sont présents, 5 sont représentés.

3.3 Révision des taux de prélèvement applicables aux contrats et prestations de recherche (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

3.4 Tarification Sefocal 2026-2027 (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

4. Ressources Humaines

4.1 Complément de campagne d'emplois 2026 procédure au fil de l'eau poste PCF section 91 (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

4.2. Rapport social unique 2024 (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

5. Affaires statutaires

5.1. Règlement intérieur définitif de l'UMLP (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 30 Contre : 1

5.2 Structures de l'EPE

5.2.1. Révision des statuts du collège de premier cycle (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 30 Contre : 1

5.2.2 Révision des statuts de l'institut Environnements, Territoires et Politiques publiques (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 30 Pour : 29 Contre : 1
---	--

5.2.3. Révision des statuts de l'institut de la Santé et du Sport (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 30 Pour : 29 Contre : 1
---	--

5.2.4. Révision des statuts de l'institut des Humanités et du Droit (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 30 Pour : 29 Contre : 1
---	--

5.3 Révision des statuts de Sefocal (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	--

6. Affaires immobilières

6.1 Approbation du DEX ISIFC (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	--

6.2 Approbation de la phase ADP du numericum (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	--

Mme POINSOT quitte la séance à 17h.

25 administrateurs sont présents, 5 sont représentés.

6.3 Approbation du DEX Eco Campus (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	--

6.4 Demande d'inscription d'un corpus d'hogrammes de l'MLP au titre des monuments historiques (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	--

6.5 Autorisation d'occupation précaire (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	--

7 Approbation des délibérations de la CFVU du 25 septembre 2025 (pour vote)

7.1. E-candidat _ capacités d'accueil et calendrier 2026-2027 (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

7.2. Calendrier des formations 2025-2026 – modification des dates de soutenances Master management du sport (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

Mme Laperou quitte la séance à 17h10.
24 administrateurs sont présents, 5 sont représentés.

7.3. FSDIE – Répartition des sommes en fonction des missions (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 24 Membres représentés : 5 Total : 29	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

7.4. Travaux de la commission de FSDIE – Demande de subventions (pour vote)

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 24 Membres représentés : 5 Total : 29	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

**Université
Marie et Louis
Pasteur**

Conseil d'Administration

Séance du 10 mars 2026

Ordre du jour :

1. Relevé de décision de Verbatim du conseil d'administration du 16 décembre 2025 (pour vote)	1
2. Points d'information.....	2
3. Affaires financières	3
3.1 Compte financier (pour vote)	3
3.2 Signature de l'accord de consortium du projet de formation « école de l'hydrogène » (pour vote).....	17
3.3 Proposition de révision des taux de prélèvements applicables aux contrats et prestations de recherche dans le cadre où ceux-ci ne sont pas imposés par le financeur (pour vote).....	18
3.4 Tarifs de la formation continue et alternance 2026-2027 SeFoC'Al (pour vote)	26
4. Ressources humaines.....	26
4.1 Complément de campagne d'emplois 2026 : procédure au fil de l'eau poste MCF section 91 (pour vote)	26
4.2 Rapport Social Unique – RSU (pour vote).....	27
5. Affaires statutaires.....	34
5.1 Règlement intérieur définitif (pour vote)	34
5.2 Structure de l'EPE	36
5.2.2 Statuts de l'institut d'environnement, territoires et politiques publiques (pour vote) ...	36
5.2.3 Statuts de l'institut de la santé et du sport (pour vote).....	36
5.2.4 Statuts de l'institut des humanités et du droit (pour vote)	36
5.3 Révision des statuts de SeFoC'Al (pour vote)	38
6. Affaires immobilières.....	39
6.1 Présentation du dossier d'expertise modificatif - DEX pour l'institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (pour vote)	39
6.2 Présentation de la phase avant-projet définitif (APD) du numéricum (pour vote)	40
6.3 Approbation du dossier d'expertise modificatif du bâtiment A opération éco-campus (pour vote).....	43
6.4 Demande d'inscription d'un corpus d'hologrammes de l'Université Marie et Louis Pasteur au titre des monuments historiques (pour vote)	44
6.5 Demande d'autorisation d'occupation à titre précaire (AOP) d'un logement - IUT Besançon (pour vote).....	45
7. Approbation des avis de la CFVU du 12 février 2026 (pour vote)	46
7.1 E-candidat - capacités d'accueil et calendrier 2026-2027	46
7.2 Calendrier des formations 2025-2026 - modification des dates de soutenance du Master management du sport 1 ^{ère} année (pour vote)	46
7.3 FSDIE – répartition des sommes en fonction des missions	47
7.4 Travaux de la commission du FSDIE du 3 février 2026 – demande de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €	49

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
(SEANCE DU 10 MARS 2026)

*(La séance est ouverte à 14 h 05, salle 116 à la Maison De l'Université, sous la présidence de
M. Hugues Daussy, Président de l'Université Marie et Louis Pasteur)*

- : - : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence à cette séance du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Avant de débiter, je vais donner la parole à Clémence Lavigne qui va nous donner lecture des procurations pour cette séance. Merci Clémence.

Mme Lavigne.- Merci Monsieur le Président.

Il y a 25 présents et 5 procurations.

M. Hugues Daussy a reçu procuration de M. Raymond Bourgeois,

M. Antoine Perasso a reçu procuration de Mme Nogareda,

Mme Virginie Westeel a reçu procuration de M. Hubert Tassy,

M. Nicolas Sauvage a reçu procuration de Mme Mélanie Heintz,

M. Raoul Barthez a reçu procuration de M. Emmanuel Burgger.

Le quorum est atteint.

Le Président.- Merci Clémence.

Avant toute chose, je veux souhaiter la bienvenue à Monsieur Hervé Chollet qui a succédé à Madame Marianne Sécheresse pour représenter le CEA de Valduc.

Bienvenue à vous, merci pour votre présence parmi nous.

M. Chollet.- Merci Monsieur le Président.

1. Relevé de décision de Verbatim du conseil d'administration du 16 décembre 2025 (pour vote)

Le Président.- Le premier point à l'ordre du jour consiste, comme d'ordinaire, en la validation du relevé de décision et du verbatim du Conseil d'administration précédent qui s'est tenu le 16 décembre dernier.

Y a-t-il des observations quant au contenu de ces documents ? *(Néant)*.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de procéder à leur validation.

Pour un avis favorable afin de valider le relevé de décision et le verbatim du CA du 16 décembre 2025, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ils sont validés à l'unanimité.
Je vous remercie.

2. Points d'information

Je vais commencer par quelques points d'information. Le premier est relatif à la Convention de Coordination Territoriale que nous élaborons avec nos collègues de l'université Bourgogne Europe, c'est-à-dire l'ensemble des partenaires de notre Établissement Public Expérimental et l'ensemble des partenaires de l'UBE, ainsi que l'IAD, l'institut Agro Dijon.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le texte est finalisé. Le texte de la CCT est donc désormais finalisé en accord avec l'ensemble des partenaires. Il va ainsi pouvoir commencer son parcours de validation dans les instances.

Il sera d'abord présenté au CSAE dans notre établissement, puis au conseil d'administration du mois de mai. Ce qui nous permettra évidemment de vous le présenter, d'en discuter avec vous et de procéder à sa validation. Il suivra le même parcours dans l'ensemble des établissements signataires de cette CCT.

Nous pouvons raisonnablement espérer pouvoir envoyer le texte validé par toutes les instances concernées au ministère avant l'été. Après quoi, le ministère lira le texte, le fera passer au CNESER. Une fois que le texte sera passé au CNESER, la CCT verra réellement le jour par décret. C'est un peu le même processus que celui qui avait été engagé pour les statuts de l'établissement.

Les choses sont donc en bonne voie et seront bientôt finalisées. Nous nous en réjouissons.

Je vous rappelle que cette Convention de Coordination Territoriale nous permet de nous articuler avec nos partenaires de la région, notamment l'Université Bourgogne Europe et l'institut Agro Dijon en ce qui concerne les instruments que nous copilotons, que nous pilotons ensemble à l'échelle régionale, que ce soit le collège doctoral et les écoles doctorales, que ce soit toute une série de dispositifs comme le comité d'éthique pour la recherche ou encore les activités de sciences ouvertes autour de data UBFC, mais aussi les projets structurants que sont les projets PIA et France 2030 qui continuent à nous lier.

Cette CCT vous sera bientôt présentée et j'aurai l'occasion à ce moment-là, avec mes collègues, de vous en présenter les différentes caractéristiques.

Un autre élément important. Nous avons poursuivi au cours des dernières semaines les échanges que nous avons initiés avec les membres de la communauté universitaire. Le 5 mars dernier, donc la semaine dernière, a eu lieu la deuxième rencontre avec la communauté. Vous savez que c'est un rendez-vous que nous avons désormais institué, à raison de trois rencontres par an avec l'ensemble des personnels de l'établissement qui souhaitent dialoguer avec nous. Cette deuxième édition a rencontré un succès plus important que la première. Lors de la première édition, nous avons eu 280 inscrits et participants, en présentiel comme à distance. Cette fois-ci, nous avons dépassé les 320. Ce qui semble démontrer que l'initiative est appréciée et qu'elle permet de renforcer le dialogue avec l'ensemble des personnels de l'établissement.

Une partie de l'équipe de gouvernance se rendra le 2 avril prochain au nord Franche-Comté pour pouvoir discuter plus directement avec nos collègues de Belfort et de Montbéliard puisque, pour des raisons de commodité mais aussi de capacité à accueillir le plus grand nombre de personnes en présentiel, nous organisons les rencontres avec la communauté à Besançon, avec une possibilité bien sûr de participer en visio, et il y a environ la moitié des participants qui sont en présence dans l'amphi A de l'UFR ST et la moitié qui sont en visio. Nous irons donc discuter directement avec nos collègues du nord Franche-Comté, aussi bien à l'UFR STGI qu'à l'IUT Nord Franche-Comté le 2 avril.

Un autre élément, toujours dans la même dynamique d'association du plus grand nombre de membres possible de la communauté aux discussions et aux décisions à l'échelle de l'établissement, nous avons mis en place, comme nous nous y étions engagés, le conseil des étudiants. Ce conseil des étudiants s'est réuni pour la première fois le 26 février dernier sous la coprésidence de nos deux vice-présidents étudiants, avec l'appui bien sûr de notre vice-président en charge de la formation, Pierre Joubert, de Coralie Mayeur-Carpentier, vice-présidente en charge de la qualité de vie étudiante, et de Muriel Ruffier, vice-présidente en charge de l'égalité et de l'accompagnement social.

Cette première séance s'est très bien déroulée. Les débats – d'après ce qui m'a été rapporté puisque je suis seulement venu quelques minutes au début pour lancer la réunion - ont été très constructifs, les choses se sont bien passées. Je pense que ce conseil va beaucoup nous apporter parce qu'il va nous permettre d'avoir une vision un peu plus nette des besoins, mais aussi des envies de nos étudiants, des problématiques qu'ils rencontrent pour pouvoir les faire remonter dans les instances décisionnelles de l'établissement et éventuellement pouvoir y apporter des solutions. C'est en tout cas ce que nous espérons. La première édition s'est donc déroulée avec succès.

Je ne donnerai pas davantage d'informations aujourd'hui car nous avons un programme chargé, notamment avec des affaires financières qui vont nous occuper en premier lieu.

3. Affaires financières

3.1 Compte financier (pour vote)

Pour commencer, nous allons traiter la question essentielle du compte financier 2025.

Quelques propos introductifs avant de céder la parole à notre agent comptable puis à notre commissaire aux comptes.

Je vous l'annonce et vous allez le voir, nous allons afficher un compte de résultat négatif pour l'année 2025, avec une perte de 1,9 M€.

Ce compte de résultat s'explique tout d'abord parce que nous sommes en période de fusion, fusion entre l'UBFC, qui a disparu et dont nous avons hérité en ce qui concerne les biens et obligations, et l'ex-uFC. Les procédures de fiabilisation étant toujours en cours, il s'agit d'un état provisoire. Comme notre commissaire aux comptes vous l'expliquera, ce n'est pas anormal du tout compte tenu de l'ampleur du travail qu'il y avait à accomplir pour la reprise des conventions et la fiabilisation de la clôture de toute une série de projets.

Je tiens néanmoins à dire qu'en dépit de ce résultat négatif, tous nos indicateurs de soutenabilité restent au vert. Je vous rappelle ce que sont les critères d'évaluation de la soutenabilité dans l'établissement.

Il s'agit d'abord du ratio entre la trésorerie de l'établissement rapportée aux crédits de paiement. Nous devons avoir 30 jours de trésorerie et nous affichons 94 jours de trésorerie. Nous sommes donc largement dans les clous du point de vue de cet indicateur.

Le deuxième indicateur est celui du ratio entre le fonds de roulement et les crédits de paiement. Il nous faut afficher 15 jours de fonds de roulement sur ce critère et nous en sommes à 71,6 jours. Là aussi, nous sommes donc largement dans les clous.

Le troisième ratio qui nous permet d'évaluer la soutenabilité des établissements est celui entre les charges de personnel et les produits encaissables. Il faut que nous restions en deçà de 83 % de charges de personnel rapportées aux produits encaissables. Nous sommes à 81,8 %. Là encore, cet indicateur est au vert.

Ce qui nous permet de maintenir des indicateurs au vert en dépit de ce résultat négatif, c'est la rigueur avec laquelle nous gérons le budget, notamment en termes de gestion et de maîtrise

des dépenses, en particulier dans le domaine de la masse salariale. C'est là un critère essentiel qui nous permet de garder notre établissement en bonne santé financière, donc la gestion extrêmement attentive et responsable que nous avons eu des finances notamment de l'ex-uFC qui a fusionné avec l'ex-UBFC.

Voilà pour ces quelques données introductives.

Je laisse sans plus tarder la parole à notre agent comptable, Karine Saby-Laudijois.

Mme Saby-Laudijois.- Bonjour à toutes et à tous.

Habituellement, vous aviez deux présentations, une présentation de la direction des affaires financières suivie d'une présentation de l'agent comptable. Cette année, puisque je suis à la fois l'une et l'autre, vous n'aurez qu'une seule présentation, ce qui évitera certaines redondances.

À titre liminaire sur ce compte financier 2025, il faut présenter le contexte dans lequel l'exercice s'est écoulé. Cette année 2025 a été marquée par les travaux de reprise de l'ensemble des éléments comptables et financiers de l'uFC et de l'UBFC dans une nouvelle base UMLP. Tous ces travaux ont été très chronophages puisqu'ils ont été quasi intégralement manuels. Nous avons repris une comptabilité que nous connaissions bien, qui était certifiée, celle de l'uFC, mais également une comptabilité que nous connaissions moins bien, qui était assez complexe avec de nombreuses opérations pluriannuelles, celle de l'UBFC.

Pour complexifier ces opérations, l'UBFC n'avait qu'un seul budget, toutes les opérations étaient donc dans un budget général, tandis que l'uFC avait deux budgets, un budget établissement et un budget SAIC. Et il se trouve que sur les opérations de l'UBFC, nous avons procédé à une ventilation selon leur nature entre les deux budgets, le budget général et le budget du SAIC. Ce qui a encore complexifié les opérations de reprise en éclatant tout ce qui était comptabilité de l'UBFC.

Compte tenu de ces éléments, l'année 2025 a été très largement consacrée par l'ensemble des services financiers – c'est-à-dire la DAF, la DRVI ainsi que l'agence comptable – à ces travaux de reprise des deux comptabilités.

Je ne vais pas reprendre les propos du président, mais il s'agit d'un déficit comptable de 1,9 M€, avec néanmoins des ratios qui restent positifs. Vous avez à l'écran un tableau avec les indicateurs de soutenabilité avec, en bleu ce que nous avons et, en orange, la limite.

Sur le fonds de roulement, nous avons un delta qui ne pose pas de problème. Nous avons donc de la marge puisque nous avons 71 jours de crédits de paiement pour le fonds de roulement alors que la limite est à 15. Pour la trésorerie, nous sommes à 94 jours alors que la limite est à 30. Sur la *slide*, ça apparaît à 30,8. Je ne sais pas pourquoi il y a cette virgule, mais la limite est bien à 30. Là, ce sont des seuils minimaux. Il faut que nous ayons au minimum 15 jours du fonds de roulement et au minimum 30 jours de trésorerie pour pouvoir couvrir nos dépenses.

Si nous n'avions pas ce minimum, nous serions en très grande difficulté pour payer nos charges de personnel et toutes nos dépenses obligatoires.

Le dernier ratio, qui est celui qui est le plus tangent, est celui qui concerne les charges de personnel par rapport aux crédits encaissables. Il est à 81,8 sachant que la limite à ne pas dépasser est de 83. C'est celui que nous suivons avec le plus d'attention car c'est le plus sensible.

La présentation qui va vous être faite va suivre les différents tableaux de la liasse budgétaire. Certains sont pour vote, d'autres pour information.

Le premier de ces tableaux est celui des autorisations d'emploi. Un graphique vous est présenté à l'écran avec une évolution. La plupart du temps, vous n'aurez pas d'évolution. Habituellement, vous aviez toujours des graphiques avec les évolutions par rapport aux années précédentes. La problématique, c'est que nous sommes sur un tout nouvel exercice, une première année et si nous voulions faire des évolutions par rapport aux années n-1, n-2, etc., il aurait fallu

reconstituer des comptes consolidés d'uFC-UBFC sur les années antérieures, ce qui était assez lourd à faire.

Pour les autorisations d'emplois, nous avons néanmoins ces chiffres consolidés. Les chiffres de comparaison qui vous sont présentés sont, pour les années antérieures, une addition des chiffres uFC-UBFC. Ensuite, quand on arrive sur 2025, ce sont les chiffres de l'UMLP. Comme vous le voyez, nous avons une maîtrise sur le nombre de nos emplois puisque nous avons une baisse globale, nous passons de 2 851 à 2 794 emplois, soit une baisse de 2 %. Néanmoins, selon les plafonds, l'observation n'est pas la même puisque le plafond 1 qui est le plafond emplois Etat (en bleu à l'écran) augmente de 21 postes, 14 enseignants et 7 administratifs, alors que la baisse est vraiment placée sur le plafond 2 qui est celui des ressources propres, où on diminue de 582 postes à 504 postes. Il y a des raisons techniques et autres, mais je ne vais pas rentrer dans les détails par rapport à ces ventilations et ces différents plafonds. Ce qu'il faut retenir, c'est une baisse globale.

Je passe ensuite au tableau des autorisations budgétaires. Sur la liasse soumise au vote, vous avez deux types de tableaux qui correspondent à deux types de comptabilité. Les autorisations budgétaires et, ce qui en découle sur ce tableau 2, c'est un résultat de comptabilité budgétaire qui est une comptabilité en encaissements/décaissements. C'est pourquoi le déficit budgétaire que je vous présente, qui est de 19 M€, peut faire peur. Il n'a rien à voir avec le déficit que l'on vient de vous annoncer à 1,9 M€. Ce déficit budgétaire, c'est la différence entre ce que nous avons payé, donc nos crédits de paiement, et ce que nous avons encaissé sur nos titres de recettes. C'est vraiment de la comptabilité de caisse. C'est ce qui fait le décalage avec notre comptabilité générale (les 1,9 M€ de déficit) puisqu'en comptabilité générale, on peut constater des produits à recevoir. C'est ce qui va faire notre différence. En budgétaire, nous avons un gros écart puisqu'on est à presque 20 M€ de déficit. Ce déficit se ventile tant pour l'établissement que pour le SAIC, soit 14 M€ pour l'établissement et 4 M€ pour le SAIC.

Ce que l'on peut constater quand on compare à la fois avec les exercices antérieurs et avec nos prévisions budgétaires, celles qu'on avait au budget, c'est que nous avons une maîtrise de nos dépenses mais que nous avons par contre un sujet avec une sous-exécution de nos recettes.

Sur les dépenses, il y a deux éléments, la comparaison entre n-1 et n. On voit que sur le personnel, on a une petite augmentation des dépenses alors que nos emplois ont baissé. Ce n'est pas que les agents ont été massivement payés plus cher, c'est parce que nous avons eu une augmentation du CAS Pensions qui est venue impacter le coût du personnel. Nous avons également des éléments comme le Glissement Vieillesse Technicité ou le RIPEEC qui ont pu augmenter.

Cette augmentation de 2 % des charges de personnel s'apparente donc à une maîtrise de cette masse. Par contre, le graphique à l'écran n'est pas très révélateur, mais sur le fonctionnement par rapport à n-1, nous avons une baisse de 17 %, ce qui est tout de même assez important. Nous sommes évidemment sur des masses différentes, mais nous avons tout de même une baisse de 17 % de nos dépenses de fonctionnement et, sur l'investissement, une baisse de 25 %.

De la même façon, la conclusion est la même si on regarde par rapport à ce qui était prévu au budget initial. Sur le personnel, les prévisions sont assez fines et nous avons quasiment exécuté la totalité de ce qui était prévu au budget initial. Sur le fonctionnement, nous n'avons réalisé que 73 % des dépenses prévues et, sur l'investissement, uniquement 45 %. Au global, nous avons un taux d'exécution de nos dépenses qui est de 88 %.

Sur le fonctionnement, il y a un impact qui apparaît, certainement lié aux services votés puisque les vannes ont été fermées pendant une bonne partie de l'année en 2025. Cela a donc nécessairement joué sur ce point-là.

Sur l'investissement, je laisse la parole à Pascal qui va vous apporter un peu plus d'éléments.

M. Fabre.- C'est un problème récurrent.

L'investissement est de trois natures, il y a évidemment l'immobilier, ensuite la recherche et tout ce qui est numérique. Sur l'immobilier, nous n'avons pas pu réaliser tout ce que nous voulions parce qu'il fallait attendre notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière sur des projets importants comme le SSE (service de santé étudiant) et sur le Numéricum, le bâtiment destiné aux simulations pour les médecins. Ce SPSI a été déposé, il est agréé et nous allons pouvoir démarrer ces deux gros chantiers.

Il y a un autre chantier dans le nord Franche-Comté, où on devait changer le bâtiment A, qui est un gros bâtiment. Mais avant de changer un bâtiment, il faut faire des études. Si vous voulez ajouter un étage à votre maison, il faut en effet faire des études parce qu'il y a un risque que ce soit trop lourd et que la maison s'effondre. Là, c'était le cas. On voulait faire de la rénovation énergétique et finalement, le bâtiment était trop fragile. Ce sont donc des investissements que nous n'avons pas pu faire et que nous ferons en 2026.

Au niveau recherche, c'est très fluctuant. Le SAIC a eu un gros contrat qui devait être finalisé cette année et qui le sera l'année prochaine. Nous avons eu des problèmes de finalisation en numérique. Nous avons donc des projets qui vont être finalisés en 26 et qui n'ont pas pu être finalisés pour une succession de causes. Il n'y a pas une seule cause. Mais ces investissements seront faits l'année prochaine.

Les financements qui y étaient attachés, nous ne les avons évidemment pas eus non plus.

Mme Saby-Laudijois.- Je poursuis sur les recettes budgétaires. Il s'agit uniquement de l'exécution des recettes par rapport à notre budget initial. Comme je vous le disais, nous n'avons pas eu de problème, nous avons bien maîtrisé nos dépenses. Par contre, sur nos recettes, nous avons la comparaison entre ce qu'on attendait et ce qu'on a eu. À chaque fois, l'attendu - en bleu - est supérieur à ce que nous avons eu - en orange. Nous avons ainsi une exécution des recettes qui n'est que de 88 % par rapport à ce qui était attendu. Il y a donc un différentiel. Ce différentiel se constate tant sur les recettes globalisées que sur les recettes fléchées.

Non seulement il y a un différentiel, mais il y a en plus une diminution par rapport aux recettes que nous avions constatées encaissées en 2024. Cela interroge donc forcément un peu.

Les recettes globalisées, c'est notre subvention pour charge de service public. Nous avons également la CVEC en fiscalité affectée et aussi tout ce qui est recettes propres, notamment les recettes liées à l'apprentissage. Ces recettes propres restent donc encore une bonne partie.

Je poursuis sur le troisième tableau, sachant que vous pouvez m'interrompre si besoin parce que je vais peut-être un peu vite. Il s'agit du tableau de nos dépenses par destination. C'est un tableau uniquement informatif, mais qui est intéressant par rapport à la nouvelle structure de notre établissement puisque désormais, l'uFC a intégré un grand nombre d'opérations provenant de l'UBFC et on voit l'impact en matière de répartition des dépenses. Par exemple, la formation initiale et continue était auparavant prépondérante à l'uFC, elle représentait 42 % des dépenses. Aujourd'hui, elle est passée à 39 %. Ce n'est pas énorme, mais c'est au profit de la recherche qui était de 29 % de nos dépenses à l'uFC et qui, maintenant, passe à 33 % des dépenses. On voit donc bien le glissement qui est à l'œuvre sous l'influence de tous ces contrats qui ont été intégrés.

Dans ce même tableau 3, nous avons aussi les recettes par origine. Ce n'est pas très lisible à l'écran. Le gros "camembert" bleu représente notre subvention pour charge de service public, qui reste vraiment très largement prépondérante avec 196 M€ dans nos recettes. Dans les 196 M€, il y a 1 M€ pour la plateforme sur la fin de vie. Cette subvention pour charge de service public, c'est la notification de l'UMLP qui comprend la notification qu'on avait auparavant, du moins les bases de

ce qu'on avait sur l'uFC, mais qui intègre aussi la prise en charge de 21 emplois de l'UBFC au titre du plafond 1 et de 19 contractuels doctorants qui viennent également de l'UBFC au titre du plafond 2.

En termes de fonctionnement, nous restons sur les mêmes bases que ce que nous avons auparavant. Comme je vous l'ai dit, sur cette SCSP, il y a également 1 M€ pour la recherche sur la fin de vie et le versement du COMP. Nous avons eu 50 % du COMP en 2024. En 2025, nous avons eu 30 %, c'est-à-dire 2 M€. Nous devrions avoir le solde en 2026 si tout se passe bien.

Les recettes propres représentent 26 M€ (en orange à l'écran). Sur ces recettes propres, il y a 36 M€ de droits d'inscription. Il y a aussi SeFoC'Al dont je n'ai pas noté le montant, j'ai juste noté qu'il baissait, mais il baisse en recettes budgétaires. Les recettes budgétaires, c'est la différence entre les encaissements et les décaissements. Il faut savoir qu'il y a eu un gros rattrapage d'activités de SeFoC'Al en 2024 et si on compare une année avec un gros rattrapage et une année en vitesse de croisière, la vitesse de croisière est forcément plus basse mais c'est son niveau normal.

En tout petit, vous avez notre fiscalité affectée, c'est la CVEC pour 1,6 M€. C'est à peu près stable d'une année sur l'autre.

En orange, vous avez les autres financements publics. Ce sont toutes les subventions que nous pouvons percevoir autres que la SCSP.

Le quatrième tableau est celui de l'équilibre financier ; il est pour vote. Il n'est pas évident à présenter et je ne vais pas faire beaucoup de développements dessus parce que c'est un tableau qui présente toujours, d'un point de vue budgétaire, les emplois et les ressources, donc les besoins en financement, en gros ce qui va nous prendre de la trésorerie et ce qui va nous en donner. Ce qui nous prend de la trésorerie, ce sont nos quasi 20 M€ de déficit budgétaire, nous avons donc payé plus que ce que nous avons encaissé, ce qui nous fait des besoins. Pour autant, le prélèvement de trésorerie - en bas du tableau à droite - est de 11 M€, parce que si on remonte deux lignes plus haut sur la droite, vous avez une ligne à 9 M€ « Autres encaissements non budgétaires ». Là, il s'agit de recettes que nous avons perçues et qui n'ont pas été dénouées comptablement. Elles sont donc sur un compte d'attente. Elles généreront une recette budgétaire lorsque nous aurons réussi à les rapprocher d'un titre de recette.

Le compte d'attente a beaucoup augmenté cette année par rapport à son niveau entre le 1^{er} janvier 25 et le 31 décembre 25, il a augmenté de 8 M€. C'est un effet à mettre sur le compte des travaux de fusion puisque les équipes ont été mobilisées sur les reprises et les travaux un peu plus courants ont pu marquer le pas, ce qui s'illustre notamment sur ce compte.

Ensuite, un tableau pour information, c'est le tableau des opérations pour compte de tiers. Je ne vais pas rentrer non plus dans le détail de ce tableau. Nous avons grosso modo des fonds qui nous sont alloués par différents financeurs, que nous affectons, que nous attribuons. Nous ne sommes que boîte à lettres. Nous recevons de l'argent, nous le dépensons, rien n'est pour nous. Ce sont les aides au permis pour les apprentis, les bourses Erasmus. Il nous montre donc juste les décalages de trésorerie entre le moment où on encaisse et le moment où on décaisse. C'est neutre en termes de résultat, cela joue uniquement sur la trésorerie.

Sur ce tableau, vous voyez que sur 2025, nous avons plus décaissé qu'encaissé sur ces opérations pour compte de tiers, mais pour autant c'est parce que nous avons de la réserve des années d'avant. On nous avait versé beaucoup plus d'argent que nous n'avions pas dépensé, notamment sur les bourses AMI (aide à la mobilité internationale) pour lesquelles rien ne nous sera versé en 2026 parce que nous avons trop de reliquats. Nous allons donc utiliser nos reliquats.

On rentre maintenant sur un autre niveau de comptabilité, celui du niveau comptable. On est en comptabilité patrimoniale et là, on rejoint le résultat qu'on vous a annoncé initialement, qui est le déficit de 1,9 M€. C'est ce qu'on appelle une comptabilité en droits constatés. Nous restons

déficitaires, mais c'est tout de même plus satisfaisant que ce que nous avons initialement, ce que je vous ai présenté en déficit budgétaire.

Ce résultat comptable déficitaire pour la première fois depuis quelques années se répartit sur un déficit de 1,2 M€ pour l'établissement et 700 000 € pour le SAIC. Ce qu'on peut voir par rapport à ce résultat, c'est qu'on avait voté un budget qui était en déficit. En termes de déficit, on est conforme au vote, mais si on fait le distinguo entre établissement pur et SAIC pur, on voit que sur l'établissement, on a plus de déficit que prévu. Par contre, sur le SAIC, on avait prévu un excédent alors qu'on se retrouve avec un déficit. Là, c'est un peu plus problématique en termes de prévisions comptables par rapport à l'exécution.

L'observation que l'on peut faire par rapport à ce résultat sur 2026, c'est que nous avons vraiment maîtrisé nos dépenses – sur lesquelles je ne vais pas revenir. Il n'y a pas d'observation à faire par rapport à cela. Par contre, c'est plus sur nos recettes que nous avons une sous-exécution. Sur le tableau à l'écran, vous avez le taux d'exécution en pourcentage. Pour les subventions de l'Etat, la fiscalité affectée, la prévision a été conforme à l'exécution. Sur les autres produits, nous avons aperçu un peu plus que ce que nous avons prévu. En revanche, sur les autres subventions, nous avons une exécution très faible par rapport à ce que nous avons prévu. En plus, nous avons une forte baisse par rapport à ce que nous avons pu constater les années précédentes. Ces autres subventions sont essentiellement constituées des recettes que nous attendons sur nos conventions pluriannuelles. Il s'agit vraiment de questions que nous avons par rapport à nos produits à recevoir sur les conventions pluriannuelles, notamment sur celles qui nous proviennent de l'UBFC.

Je ne sais pas si Pascal veut rajouter quelques mots.

M. Fabre.- C'est très complexe. Il s'agit de produits à recevoir. Comme ce sont des contrats sur plusieurs années, on constate au fur et à mesure qu'on avance sur le projet qu'on a tout de même gagné un peu de sous. On n'y touche pas, on y touche sous forme d'avances au début, mais on le constate sous forme de produits à recevoir. C'est-à-dire que si vous avez 3 ans de contrat et que vous avancez d'un tiers chaque année, vous constatez un tiers de produits à recevoir. Sinon, cela déséquilibrerait les comptes, on constaterait les charges avant et tous les produits à la fin et les comptes n'auraient pas de sens alors que nous travaillons chaque année.

Ces produits à recevoir sont assez difficiles à estimer et certains ont probablement été plus ou moins oubliés ou mal comptabilisés, ceci en même temps qu'une certaine baisse d'activité, ce qui expliquerait cette chute des recettes.

Je rappelle que nous intégrons, avec UBFC, une activité très complexe - je pense que le commissaire aux comptes le confirmera. Il s'agit d'estimations et là, nous avons des doutes. Nous pensons qu'une partie des produits à recevoir a été mal comptabilisée ou pas comptabilisée. Ce qui est embêtant mais pas forcément dramatique.

Mme Saby-Laudijois.- Je poursuis toujours sur ce même tableau 6, mais sur le côté comptabilité générale, donc avec ma casquette d'agent comptable.

Avec ce tableau, on calcule la capacité d'autofinancement qui est un indicateur intéressant car il nous permet de connaître l'excédent dégagé par l'établissement sur le cycle d'exploitation pour financer les dépenses futures, notamment les dépenses à long terme.

On part du résultat de l'exercice, notre déficit de 1,9 M€ et on corrige des écritures d'ordre qui impactent le résultat mais qui n'engendrent pas de décaissement ou d'encaissement. Les corrections portent essentiellement sur tout ce qui est écriture de dotation aux amortissements, qui sont vraiment des écritures comptables pures, et également sur des écritures de sortie d'actif.

Notre capacité d'autofinancement, malgré le résultat négatif, reste positive parce que notre

résultat a été impacté cette année par des opérations un peu exceptionnelles. Au milieu du tableau, vous avez la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés, avec 2,6 M€ qui sont rajoutés. Ce sont des écritures que j'ai faites en faisant sortir du bilan de l'UMLP tous les bâtiments liés à la place Leclerc. La place Leclerc est abandonnée depuis longtemps, c'est désaffecté et c'est sorti de la dévolution de l'Etat depuis déjà quelques années, mais c'était resté dans nos comptes. J'ai donc fait un peu de ménage, ce qui a impacté nos comptes. Voilà l'explication par rapport à ce chiffre.

Notre CAF reste donc positive.

Après, si on continue sur les autres indicateurs, on a le fonds de roulement qui est vraiment notre "matelas". C'est l'excédent de ressources stables sur les emplois stables. C'est la différence entre l'actif immobilisé et les emplois durables.

Nous avons eu presque 15 M€ d'investissements. Normalement, ces investissements doivent se financer à la fois par notre CAF, donc ce que notre cycle d'exploitation de l'année a dégagé, ainsi que par des financements extérieurs.

Nos ressources, compte tenu malgré tout de cette CAF qui n'est pas si importante, n'ont pas permis de couvrir la totalité de nos investissements. Ce qui fait que nous avons été amenés à puiser dans notre fonds de roulement ; nous avons un prélèvement de 5,8 M€.

M. Fabre.- Ce n'est pas forcément une mauvaise chose que de prélever sur le fonds de roulement. Le fonds de roulement, c'est une caisse d'épargne. Vous mettez donc de l'argent sur votre caisse d'épargne et quand vous avez suffisamment économisé, vous achetez une maison ou une voiture, c'est un peu ça.

Par contre, votre livret de caisse d'épargne, comme l'a très bien dit l'agent comptable, il faut le remplumer et on le remplume par la CAF. Il est donc important d'avoir une CAF significative pour pouvoir le reconstituer et continuer à s'acheter des choses.

Là, on s'est acheté moins de choses. La gouvernance est très active à l'UMLP sur les investissements, aussi bien dans le numérique que sur l'aspect bâtementaire.

On prélève sur le fonds de roulement, ce qui le fait forcément baisser. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose, il s'agit juste d'assurer à l'avenir un niveau de rentabilité tel que nous puissions le reconstituer.

Je peux continuer sur la suite. Le besoin en fonds de roulement est un peu plus compliqué à expliquer. On gagne de l'argent et on ne le met pas forcément dans la trésorerie. On ne l'a pas forcément dans la trésorerie parce qu'il est chez les clients. Si vous gagnez 2 M€, que vous avez vendu pour 2 M€, il y a 1 M€ qui tombe dans votre caisse et, pour 1 M€, c'est le client qui n'a pas payé. Il n'a pas payé parce qu'on lui a accordé un délai ou parce qu'on a oublié de le facturer. Plus on a de besoin en fonds de roulement, moins on a de trésorerie. Le besoin en fonds de roulement et le fonds de roulement se combinent pour former la trésorerie.

Comme l'agent comptable l'a précisé, le besoin en fonds de roulement a augmenté parce que nous avons eu une augmentation des créances. L'augmentation du volume des impayés auprès des OPCO, ce n'est pas forcément parce que les OPCO sont en faillite, c'est que nous avons eu du mal à facturer. SeFoC'Al uFC est devenu SeFoC'Al UMLP, ce qui change complètement au niveau administratif. Cela demande des procédures lourdes parce que les OPCO ne connaissent pas UMLP. Il a donc fallu faire des diligences très importantes pour restabiliser au niveau administratif et se signaler comme UMLP, sachant que tant qu'on n'a pas la facture qui va bien, les OPCO ne paient pas.

Il y a également eu des factures à établir au niveau de l'UFR Santé qui a une grosse activité de formation continue.

Ce ne sont donc pas des mauvaises créances, mais en attendant elles ne sont pas dans la

trésorerie.

M. Rauch.- Qu'est-ce que les OPCO ?

M. Fabre.- Ce sont les organismes qui financent l'apprentissage.

Mme Saby-Laudijois.- Ce sont les opérateurs de compétences.

M. Fabre.- Ce sont eux qui nous donnent des sous pour les apprentis.

Si on regarde le dénouement, vous avez un fonds de roulement qui diminue puisque nous avons tout de même encore investi, le besoin en fonds de roulement augmente parce que nous avons plus de créances. L'opération fusion uFC-UBFC est en effet une opération gigantesque, extrêmement complexe, qui a été menée à moyens constants. Il faut féliciter les personnels parce qu'ils en ont bavé, je l'ai vu. Ce sont des opérations qui mettent plusieurs années à être finalisées. On digère une fusion au bout de 2 ou 3 ans.

Je reviens au fonds de roulement. Il a baissé. Le besoin en fonds de roulement a augmenté. L'argent gelé chez les clients a augmenté de 5 M€, ce qui fait que notre trésorerie baisse de 11 M€. Comme l'ont fait remarquer le président et l'agent comptable, nous restons à des niveaux de trésorerie et de fonds de roulement que beaucoup d'universités nous envient.

On voit un niveau de fonds de roulement qui reste encore assez élevé. Le besoin en fonds de roulement est négatif parce que structurellement les universités ont plus de fournisseurs à qui elles doivent de l'argent que de clients qui leur doivent de l'argent. Ce qui signifie, en gros, que les fournisseurs nous prêtent de l'argent et que ça tombe dans la trésorerie.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté, ce qui signifie que notre besoin en fonds de roulement négatif a diminué. C'est un peu technique, mais notez que c'est un peu moins avantageux mais que cela reste très bon et que nous avons un niveau de trésorerie qui est à un niveau très élevé. Nous sommes dans une situation qui est enviée par beaucoup d'universités. Il n'y en a pas beaucoup qui sont dans cette situation, malheureusement pour elles.

Mme Saby-Laudijois.- Nous en arrivons au tableau 7, qui est le plan de trésorerie pour information. Il présente uniquement la variation de trésorerie mois par mois. Tout ce que l'on peut voir, c'est qu'il y a des pics et des creux, en gros. Les pics, c'est quand on reçoit notre dotation et les creux, c'est quand on paye les salaires. Il y a un va-et-vient et après, on a le niveau de départ, le niveau d'arrivée avec les différences.

Je ne pense pas que ceci nécessite plus de commentaires.

Ensuite, vous avez encore un tableau pour information, celui des recettes fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes destinées à une affectation particulière, à l'inverse des recettes globalisées. Ce qu'on peut voir sur ce tableau, c'est qu'on a plus de dépenses fléchées que de recettes fléchées. Il y a plusieurs explications. C'est parce que nous avons eu des versements tardifs de la part de nos financeurs, qui sont donc restés sur le compte d'attente dont je parlais tout à l'heure. Ils ne sont donc pas encore entrés en recettes budgétaires parce que là, on revient sur le niveau budgétaire, donc encaissements et décaissements. C'est dans nos comptes, nous avons l'argent, pour autant nous n'avons pas eu le rapprochement qui permet de dire que ce sont des recettes fléchées.

Nous avons ensuite encore un effet de la fusion. Nous avons quelques gros contrats provenant de l'UBFC avec des avances de l'ordre de 1 M€ par contrat qui devaient nous être versées et qui n'ont pas été versées en 2025 parce que l'ANR attendait un bilan financier au 31.12.24, bilan qui a pris un peu de retard. Ce qui fait que les versements afférents à ce type de contrat n'ont pas

été faits en 2025 et seront faits ou ont été faits en 2026. Nous avons donc ce décalage, là encore avec un impact sur notre trésorerie.

Le tableau 9 est pour vote, c'est celui des opérations pluriannuelles. Nous avons plusieurs types d'opérations pluriannuelles. On pense spontanément à notre PPI et à nos travaux immobiliers, mais finalement, en volume financier, la recherche comprend l'essentiel de nos dépenses pluriannuelles. Le PPI vient en deuxième et on a également l'enseignement.

La recherche et l'enseignement sont couverts à 100 % par des financements extérieurs. Par contre, le PPI est partiellement financé par l'extérieur et il est autofinancé, il est donc financé sur nos fonds propres à hauteur de 30 M€. Sur le PPI, nous avons un reste à payer qui est bien supérieur à ce qui a été payé. Il nous reste 36 M€ à payer. J'ai fait le comparatif avec ce qui nous reste à encaisser : il nous reste 36 M€ à payer, mais il ne nous reste que 12 M€ à encaisser. Ce qui veut dire que lorsque le PPI avancera et que nous paierons nos dépenses liées à ce PPI, nous aurons un impact sur les comptes par rapport à cela.

M. Fabre. - La haute structure du gouvernement dit que les universités sont riches car elles ont un fonds de roulement dont elles ne font rien, qu'ils peuvent leur prendre. Eh bien non. Comme je vous l'ai dit, vous voyez qu'il reste encore beaucoup de chantiers, que ce soit dans le nord Franche-Comté, à la Bouloie ou dans la boucle. Il reste à sécuriser notre informatique parce que les attaques sont de plus en plus nombreuses. Nous avons donc des gros chantiers et nous faisons toujours un aspect prospectif, nous regardons ce que nous avons dans le fonds de roulement et nous avons un plan d'investissement. Ce fonds de roulement est destiné à payer les chantiers dans le nord Franche-Comté, dans la boucle, aux Hauts du Chazal, à la Bouloie, à sécuriser notre informatique. Je veux donc bien qu'on nous le prenne, mais à ce moment-là, le moindre hacker pourra détruire l'Université Marie et Louis Pasteur.

Il reste donc encore beaucoup de chantiers. Le PPI avance. Comme je vous l'ai dit, il y a eu toute une série de conjonctures qui ont fait que nous n'avons pas avancé comme nous aurions voulu, mais ces chantiers sont programmés. Ils sont importants, c'est pour les personnels, pour les étudiants et la collectivité. Ils sont dans les clous et le fonds de roulement nous sert à cela, c'est pour cela qu'il est important que nous puissions le reconstituer. Il sera donc très important que nous redevenions rentables très vite.

Mme Saby-Laudijois. - En conclusion, on constate un résultat dégradé qui est la conséquence de la complexité de la fusion que l'établissement a eue à réaliser, mais des indicateurs financiers qui restent malgré tout positifs, une maîtrise des dépenses notamment sous l'effet des services votés et une sous-exécution des recettes. Cette sous-exécution est liée en partie aux opérations pluriannuelles qui ont été reprises et à un retard de titrage de nos opérations.

Là, c'est pour le bilan. Je passe ensuite à la note d'avenir.

Aujourd'hui, la conclusion est que nous avons de nouveaux chantiers engagés en 2026, mais également en 2027. Je n'ai pas été pluriannuelle dans ma conclusion, mais compte tenu de l'ampleur de la tâche, tout ne se fera pas en un an. L'objectif pour les mois à venir – et cela peut aller jusqu'à plus de 24 mois –, c'est de clarifier les opérations pluriannuelles et également de rattraper, de se remettre en vitesse de croisière par rapport à l'activité courante.

Il reste donc encore de très gros chantiers à mener. Une fusion ne se fait pas en un jour, cela se retrace également à travers les chiffres du compte financier.

Le Président. - Merci, Karine, pour cette présentation. Merci aussi à Pascal Fabre, notre vice-président en charge des finances, pour tous les compléments qu'il a apportés.

Il le disait à juste titre, il faut remercier l'agence comptable et la direction des affaires financières pour le travail accompli, qui est tout à fait colossal eu égard aux conditions particulières qui viennent d'être présentées.

Je donne maintenant la parole à notre commissaire aux comptes, Madame Aurélie Lacave, du cabinet Mazars, qui va nous présenter sa vision sur les comptes de résultat 2025.

Mme Lacave.- Merci.

Aurélie Lacave, du Cabinet Forvis Mazars. Je suis la commissaire aux comptes de votre établissement pour cette première année de certification de l'établissement. Merci beaucoup pour votre confiance puisque nous sommes partis pour six années ensemble.

Je vais vous faire part en quelques mots de notre mission et de la conclusion des travaux que nous avons pu mener.

Je souligne déjà que l'intervention sur les comptes de ce premier exercice s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes, avec des travaux de reprise dans le cadre de la fusion qui étaient anticipés et documentés. Nous avons pu travailler dès notre arrivée, mi-février, sur la base d'une balance des comptes figés qui s'est avérée être la balance définitive. Pour avoir déjà audité plusieurs premiers exercices de clôture, c'est rarement le cas. C'est l'opération de fusion la plus apaisée en matière de clôture que j'ai pu auditer, ceci vraiment grâce à la mobilisation et à l'engagement de tous les acteurs, ordonnateur comme agence comptable. Nous avons donc pu réaliser nos diligences d'audit de manière satisfaisante.

Vous aurez bien compris que les principaux points de cette année étaient les opérations liées aux apports et à la fusion des ex-universités de Franche-Comté et UBFC. Nous avons réalisé des diligences spécifiques sur les apports de l'UBFC puisque nous étions préalablement commissaires aux comptes de l'université de Franche-Comté. Nous considérons donc que nous sommes en accord avec nous-mêmes et que les apports que nous avons certifiés l'année dernière sont correctement repris dans les comptes de l'UMLP, mais nous avons dû réaliser des travaux spécifiques sur l'ex-UBFC.

Ces travaux ont principalement porté sur la reprise des immobilisations et des financements externes de l'actif, avec des écarts qui subsistent entre la comptabilité et les détails recensés dans les logiciels, mais avec des enjeux limités en termes financiers, donc pas d'impact sur notre opinion d'audit, et surtout la justification des soldes liés aux opérations pluriannuelles.

Sur ce sujet, les services de l'ordonnateur ont été en mesure de reconstituer les soldes issus des principaux contrats, mais en raison de la conjoncture, d'un manque de temps, d'un volume conséquent d'informations à traiter, ces travaux de fiabilisation n'ont pas pu aboutir à temps pour la clôture 2025. L'UBFC avait tout de même pour particularité de porter un ISITE, qui est une typologie de projets vraiment complexes que le système d'information ne permet pas rétrospectivement de retracer de manière efficace. Cela demande beaucoup de travail de recherche pour reconstituer les flux liés à ces projets.

Du fait conjugué de la complexité des projets portés, des volumes financiers en jeu, de la multiplicité des contrats, mais également de la technicité de la clôture de ces opérations, les travaux de clôture, de fiabilisation des opérations, n'ont pas pu aboutir à date.

À l'issue de tous ces travaux, nous sommes en mesure de certifier les premiers comptes 2025 de l'Université Marie et Louis Pasteur avec une réserve. Cette réserve porte sans grand suspens sur la reprise des soldes liés aux opérations pluriannuelles portées par l'UBFC, c'est-à-dire que vous avez repris dans les comptes de l'université des avances d'un côté, des produits à recevoir de l'autre et seule une partie de ces soldes a pu être justifiée aujourd'hui et on sait qu'il y a déjà une partie d'anomalies sur les soldes qui n'ont pas pu être totalement fiabilisés. Notre réserve porte sur

ces postes non fiabilisés qui s'élèvent aujourd'hui à 76 M€ d'avances et acomptes et presque 30 M€ de produits à recevoir.

Cette réserve, ce n'est ni une punition, ni une fatalité. Il y a déjà un plan d'action que nous allons mettre en œuvre justement pour travailler sur la fiabilisation de ces opérations, ce qui va prendre - comme le disait Karine - 1 ou 2 ans puisque ce sont des travaux d'envergure et extrêmement consommateurs de temps. Mais il est tout à fait possible de lever cette réserve. Ce n'est donc pas une réserve qui a vocation à perdurer dans le temps.

Je remercie aussi tous les interlocuteurs qui ont réalisé les différentes analyses de fiabilisation de ces opérations de reprise car sans ce travail conséquent, nous n'aurions pas pu nous prononcer de manière globale sur les comptes de l'université Marie et Louis Pasteur tant cette part de recherche est devenue prépondérante dans la masse globalisée de l'université.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas car c'est assez technique.

Le Président.- Je vous remercie pour cette présentation et pour cette certification avec les réserves que l'on comprend bien, qui sont liées au processus de fiabilisation lié à la fusion. C'est long, cela demande beaucoup de travail, cela va donc s'étendre encore sur l'année 2026. Nous espérons pouvoir clôturer en 2026, mais on ne peut pas être totalement certain de clôturer en 2026. Les choses vont donc se faire progressivement pour que tout puisse se faire dans le meilleur ordre possible.

Y a-t-il des questions à adresser à notre agent comptable et directrice des affaires financières, à notre vice-président en charge des finances, à Madame la commissaire aux comptes ou à nous-mêmes relatives à ces présentations ? Jean-Yves.

M. Rauch.- Merci.

Si je me rappelle bien, on avait voté un budget avec 4 M€ de déficit...

Le Président.- C'est pour l'année prochaine, l'année 2026.

M. Rauch.- Excusez-moi, je me suis trompé.

Le Président.- Monsieur Chollet.

M. Chollet.- J'ai une question.

Est-ce que la sous-exécution en investissement en 2025 impacte la capacité de l'université à investir en 2026 ?

M. Fabre.- Pas du tout. Les projets que j'ai évoqués, c'est-à-dire le service de santé étudiant, le Numéricum, la finalisation d'éco-campus, la sécurisation de notre informatique vont être mis en œuvre en 2026. Il y a donc eu un certain nombre de phénomènes et c'est pareil pour le gros contrat que nous avons avec le SAIC, il y a eu un certain nombre de causes conjoncturelles, sachant qu'il y a un SPSI tous les 5 ans.

Tout cela est réglé et normalement, ce sera fait en 2026, sauf catastrophe. On est en effet dans un environnement un peu mouvant en ce moment, mais normalement ce sera fait, il n'y a pas de souci.

M. de Casteljau.- Notre vice-président est encore très optimiste. Sur l'immobilier, on est toujours trop optimiste et on constate chaque année qu'on n'exécute pas aussi bien que ce qu'on

espérait. Il faut le dire.

Dans les opérations qui ont été citées, certaines seront sur 2026 et sur les années suivantes puisque certaines opérations immobilières durent plusieurs années. Néanmoins, les crédits affectés à ces opérations sont bien réservés dans notre fonds de roulement, c'est bien pour cela qu'on dit que sur le volume du fonds de roulement, il y en a très peu qui reste disponible parce que sur toutes nos opérations immobilières, là où nous participons, nous réservons une partie de notre fonds de roulement pour permettre ces opérations immobilières.

Nous utiliserons donc ces crédits, mais sur une durée plus longue que ce qu'on pense toujours au début parce que c'est vrai qu'en immobilier, ça dure toujours plus longtemps. Ne serait-ce que sur les marchés publics puisque quand vous passez le marché, vous n'êtes pas sûr d'avoir des entreprises qui répondent ou qui répondent sur tous les lots, etc. Il y a aussi de temps en temps des petites surprises dans les travaux. On est toujours trop optimiste, mais nous les ferons.

M. Fabre.- Christophe de Casteljou a eu raison d'intervenir. Ces chantiers vont être engagés, mais un bâtiment demande un an d'études, 2 ans de construction. Là, c'est ce que m'a toujours dit la DPI, mais Christophe a raison, ce n'est pas toujours respecté. Je leur ai dit qu'il fallait peut-être rajouter 6 mois.

Ils seront donc commencés en 2026, que ce soit pour le numérique ou le bâtimentaire, mais nos collègues de la DPI et de la DSIN ont en effet tendance à être un peu optimistes, il va donc falloir ajuster tout cela.

Le Président.- Ce qu'il faut retenir, c'est que ce qui est affecté, c'est le rythme auquel nous procédons à ces opérations et non pas leur financement et c'est le plus important.

Y a-t-il d'autres questions sur ces problématiques liées à ce compte de résultat 2025 ?
Laurent.

M. Larger.- J'ai une question par rapport à ce qu'on peut faire en termes de *benchmarking* ou parangonnage. Nous sommes apparemment bien meilleurs que les autres. Est-ce qu'il y a des éléments un peu plus précis ou factuels sur d'autres universités de taille similaire et avec des moyens similaires ? Est-ce qu'il y a des discussions qui ont lieu au niveau de la CPU ou ce genre de chose par rapport à cette comparaison et ce positionnement relatif de notre établissement ?

Le Président.- Oui. Nous disposons de l'ensemble des données. Karine Saby nous en a d'ailleurs parlé très récemment en lien avec les trois indicateurs de soutenabilité. C'est-à-dire que nous savons, pour chacune des universités françaises aujourd'hui, quelle est leur positionnement sur le plan à la fois du fonds de roulement, de la trésorerie et du ratio qu'on appelle le ratio Dizambourg, qui est le ratio entre la masse salariale et les produits encaissables. On voit donc en effet très clair sur ce qui se passe ailleurs.

Je ne peux pas te le dire sur des niveaux budgétaires équivalents puisque nous n'avons pas fait le bilan, mais il est évident que toute une série d'universités sont défaillantes sur l'un des trois critères, certaines sur deux et une en France est défaillante sur les trois au compte de résultat 2025.

Sur les projections 2026, la situation est encore plus grave alors que nous, sur les projections 2026, nous restons au vert sur les trois indicateurs.

Il est donc clair que notre position est plutôt favorable, mais je ne peux pas te donner de comparaison chiffrée établissement par établissement. On pourrait le faire puisque ce sont des chiffres qui sont publics.

Cette remarque qui a été formulée repose donc effectivement sur la connaissance des

résultats des autres établissements.

M. Larger.- J'ai une deuxième question par rapport au gros travail qui a été mené sur la fusion ou l'intégration entre uFC et UBFC. Est-ce qu'on peut faire une analyse du positif / négatif ? On a l'impression que ça a surtout été négatif parce qu'il y a une grosse charge de travail, j'imagine que c'est aussi en partie lié à la décision de créer l'EPE. Mais il y a eu aussi des postes qui étaient affectés à UBFC qui sont revenus à UMLP.

Est-ce qu'il y a des éléments finalement de bilan en anticipation puisque tout n'est pas encore fini, si j'ai bien compris ? Mais aussi sur les Projets Investissement d'Avenir qui sont revenus quelque part de la responsabilité de l'établissement. Est-ce qu'on a une vision ou une prévision de cette opération de fusion ?

Le Président.- Il y a plusieurs points de vue. Sur le plan politique, afficher le portage des PIA ou des France 2030 est un élément positif. Sur le plan comptable, on verra, on ne peut pas encore le savoir. Cela dépendra du résultat des investigations qui sont conduites actuellement.

Il est impossible de dire à l'heure actuelle si, *in fine*, ce sera positif pour l'établissement ou pas puisque tout cela est lié à la manière dont les projets ont été gérés par le passé du côté d'UBFC, ce qui reste un élément d'incertitude. C'est à déterminer.

Sur le plan de la masse salariale et sur le plan des postes, il est vrai que nous avons récupéré des emplois du côté UMLP et que nous avons récupéré en même temps la masse salariale, mais aussi les charges de travail qui reposaient sur ces personnels. Nous récupérons donc des personnels avec leur charge de travail. Quelque part, au lieu de travailler à UBFC, ils travaillent chez nous, mais nous n'avons pas gagné de forces de travail supplémentaires au service de l'établissement. Il faut bien en avoir conscience. Nous avons simplement déplacé des personnels qui désormais travaillent à l'UMLP au lieu de travailler à UBFC. On ne peut pas dire qu'il y ait un gain de ce point de vue là.

Par ailleurs, il y a toute une série d'emplois contractuels qui, pour le coup, ont des financements qui vont arriver à terme au fur et à mesure et forcément, à partir du moment où il n'y a plus le financement...

Il y a aussi des personnels pour qui nous faisons le choix de pérenniser, d'autres que nous ne pourrions pas pérenniser et ainsi de suite. Il y a quelques cas particuliers de personnels qui étaient dans des services plutôt généraux d'UBFC qui viennent renforcer nos services centraux.

Tous les cas existent. Donc là encore, il est difficile de donner une vision globale. On va dire que nous nous efforçons de faire en sorte que l'absorption de ces personnels ne génère pas de surcoût pour l'établissement. C'est vraiment là notre préoccupation et c'est pour cela que nous avons beaucoup travaillé à obtenir du ministère le financement afférent. Antoine s'en est beaucoup occupé en lien avec la direction générale des services et la direction des affaires financières pour que le ministère finance les supports des postes titulaires et de certains contractuels. Nous y sommes parvenus en grande partie.

J'aurais donc tendance à dire que le bilan est difficile à dresser de manière définitive. Disons que si nous arrivons à un bilan neutre, je serai satisfait. C'est ce que je peux dire à cet instant.

Y a-t-il d'autres questions sur ces problématiques budgétaires ? Vincent.

M. Walter.- C'est une question pour être sûr d'avoir bien compris. C'est sur la réserve émise par le commissaire aux comptes qui porte sur des montants qui sont tout de même importants. J'aimerais savoir si c'est juste une question de temps pour que ces montants soient finalement

justifiés dans le futur ou s'il y a un risque que la totalité de la somme ne soit pas justifiée au final.

Mme Lacave.- La raison de la réserve pour incertitude, c'est parce qu'on ne sait pas. Aujourd'hui, on est dans l'incertitude. Pour une grosse partie, c'est une question de temps, mais il reste de l'incertitude sur un delta qu'on ne sait pas mesurer à l'heure actuelle.

Des travaux ont été faits pour réduire un maximum cette incertitude. En termes de masses, la moitié des avances ont été fiabilisées et un quart des produits à recevoir. Il y a donc tout de même un travail conséquent qui a été fait justement pour réduire cette incertitude possible, mais aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer précisément l'incertitude.

Le Président.- D'où la réponse que je viens de faire à Laurent, c'est-à-dire que pour l'instant, il est impossible de se prononcer de manière définitive, mais on peut dire que nous avons bon espoir que tout se passe bien et nous vous en dirons plus au fur et à mesure que les certitudes apparaîtront.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Nous devons voter pour valider ce compte financier. Comme vous avez pu le voir, plusieurs tableaux doivent être validés : le tableau n° 4 sur l'équilibre financier, le tableau n° 6 sur le compte de résultat, le tableau n° 9 sur les opérations pluriannuelles.

C'est bien ça, Karine ?

Mme Saby-Laudijois.- Le n° 2 également.

Le Président.- Peux-tu en redonner l'intitulé, s'il te plaît ?

Mme Saby-Laudijois.- C'est le tableau des autorisations budgétaires.

Le Président.- Merci.

Le vote porte sur le compte financier global, mais avec quatre tableaux particulièrement concernés.

Mme Saby-Laudijois.- Il en manque un.

Tableau 1 : les emplois. Tableau 2 : les autorisations budgétaires. Tableau 4 : équilibre financier. Tableau 6 : situation patrimoniale. Tableau 9 : opérations pluriannuelles.

Le Président.- Merci Karine. Ce sont donc les cinq tableaux sur lesquels porte le vote auquel nous allons procéder.

Je vous propose de voter en donnant un avis favorable à ce qui vient de vous être présenté.

Pour les personnes présentes, pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le compte financier est validé à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance et je remercie aussi vivement à la fois la direction des affaires financières, l'agence comptable, notre vice-président en charge des finances et notre commissaire aux comptes pour le très beau travail qui a été réalisé. Et merci pour votre présence, Madame Lacave.

Mme Lacave.- Avec plaisir.

Le Président.- Nous passons au point suivant à l'ordre du jour.

3.2 Signature de l'accord de consortium du projet de formation « école de l'hydrogène » (pour vote)

Nous allons faire entrer Soraya Martin et Emilie Bobo de la DRVI.

Pour évoquer ces questions relatives à l'école de l'hydrogène, je donne la parole à Soraya.

Mme Martin.- Merci Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à toutes.

Je vais faire un petit point sur le contexte qui vous amène à voter aujourd'hui l'accord de consortium dans le cadre du projet AMI CMA « Ecole de l'hydrogène ».

Mme Bobo.- Bonjour à tous.

Le projet « Ecole de l'hydrogène » est un projet lauréat de la dernière vague de Compétences et Métiers d'Avenir qui sont des projets financés par le programme France 2030.

Du point de vue du contexte, historiquement ce projet ambitieux a été impulsé par la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay. Daniel Hissel a été mandaté comme expert scientifique autour de la thématique de l'hydrogène. Le montage a été réalisé par la cheffe de Cabinet de la Région Bourgogne Franche-Comté en concertation avec, à l'époque, UBFC.

Ce projet a été lauréat. Il est porté par la Région Bourgogne Franche-Comté et, au total, une subvention de 6 M€ a été accordée à tout le consortium.

L'UMLP est partenaire de ce projet avec la collaboration du laboratoire Femto-st. Ce projet est porté pour l'UMLP par le professeur Daniel Hissel.

Au niveau de l'UMLP, le budget total est de presque 2,6 M€ avec 1 565 722 € d'aide attribuée pour l'UMLP.

Mme Martin.- Pour ce qui est du contexte recherche et formation, cette école s'inscrit dans une dynamique hydrogène régionale assez marquée. UMLP est porteur de plusieurs projets France 2030, à savoir un EquipEx+ dans le domaine de l'hydrogène et plusieurs PEPR ainsi qu'une CPJ dans le domaine de l'hydrogène. Nous avons donc un contexte déjà extrêmement marqué au niveau régional dans le domaine de l'hydrogène. Cette école s'inscrit dans la dynamique formation-recherche du site.

Mme Bobo.- Ce projet s'articule autour de trois ambitions qui vous sont détaillées sur la diapositive à l'écran. Le projet est articulé autour de quatre Work Packages et l'UMLP est *leader* de deux d'entre eux, le premier qui est « former » et le deuxième qui est « connecter la communauté autour de l'hydrogène ».

Au niveau des dates, ce projet a démarré au 1^{er} janvier 2026. Sa durée est de 5 ans, il se terminera donc au 31 décembre 2030.

17 partenaires participent à ce projet. La Région Bourgogne Franche-Comté est cheffe de file. Il y a les établissements d'enseignement supérieur que sont l'UMLP, l'ENSAM et l'UTBM. Il y a également la participation de la région académique, de certains centres de formation (les CFAI et l'UIMM), deux CMQ du territoire qui sont le pôle véhicule du futur et le CMQ agroéquipement, une association qui est le Pavillon des sciences et quatre entreprises présentes en région Bourgogne Franche-Comté : Danielson énergie Engineering, Faurecia Hydrogen Solutions france, H2SYS et

GEN-HY.

Mme Martin.- Comme vous l'avez vu, il y a des partenaires publics, privés, des centres de formation.

Pour redézoomer un peu le contexte de cet AMI CMA, nous n'avons pas obtenu qu'un seul AMI CMA dans le domaine de l'hydrogène, nous sommes porteurs de plusieurs autres AMI CMA, entre quatre et cinq. Les premières actions sont déjà en place dans les consortiums, qui sont aussi complets que celui proposé ici. Des premières actions assez concrètes sur le territoire commencent donc déjà à se voir.

Nous sommes disposées à répondre à vos questions.

Le Président.- Merci Soraya et Émilie pour cette présentation.

Y a-t-il des questions en rapport avec cet accord de consortium et cette création de l'école de l'hydrogène ? Cheikh.

M. Wane.- Ce n'est pas une question mais plutôt une contribution.

Compte tenu de la spécificité de la région, quand on parle de formations qui font sens, de formations attachées aux spécificités régionales, je pense qu'avoir quelque chose de spécifique et que l'UMLP participe à son accompagnement et à son développement est quelque chose de très bien, qu'il faut féliciter et encourager. Merci à vous.

Le Président.- Merci Cheikh.

Cette école de l'hydrogène est en effet une forte valeur ajoutée pour l'établissement et pour ses partenaires puisque c'est une opération qui distingue notre région dans le domaine de cette activité qui est à fort potentiel aussi bien du point de vue scientifique que du point de vue de la formation, mais aussi du rayonnement. C'est donc très important.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Dans ce cas, je vous propose de valider la signature de cet accord de consortium du projet de formation « Ecole de l'hydrogène ». Nous allons procéder au vote.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

C'est validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

Merci à Soraya et à Émilie pour votre présence et pour cette présentation.

3.3 Proposition de révision des taux de prélèvements applicables aux contrats et prestations de recherche dans le cadre où ceux-ci ne sont pas imposés par le financeur (pour vote)

Le point suivant est encore en rapport avec le domaine de la recherche. Cette fois-ci nous allons aborder une proposition de révision des taux de prélèvements applicables aux contrats et prestations de recherche.

C'est Céline Demougeot, notre vice-présidente en charge de la recherche, qui va vous présenter cette révision des taux de prélèvement.

Mme Demougeot.- Chers collègues, bonjour.

Je vais effectivement vous présenter cette proposition et tout d'abord le contexte qui va nous amener à la proposition de délibération.

Vous savez que nous avons plusieurs unités mixtes de recherche qui ont plusieurs tutelles dont UMLP et d'autres tutelles Inserm et CNRS pour notre site franc-comtois. Nous sommes cette année en discussion afin de renouveler les conventions avec les ONR, donc avec le CNRS pour nos cinq UMR et trois UAR. Avec l'Inserm, nous sommes également en discussion et nous allons finaliser la rédaction de la convention de mixité Inserm-EFS-UMR Right avant d'attaquer la rédaction de la convention pour l'UMR Linc.

Dans ce contexte, les discussions que nous avons eues récemment avec le CNRS nous ont conduits à aborder la question de la délégation globale de gestion (DGG) que je vais vous présenter. Le CNRS nous demande, pour le site et nos UMR de l'UMLP, de nous placer dans la trajectoire et de répondre aux objectifs énoncés par notre ministre, Philippe Baptiste, lors de son allocution de juillet 2025, à savoir qu'il souhaite que 40 % des UMR françaises passent en Délégation Globale de Gestion d'ici fin 2026 et 80 % des UMR d'ici fin 2027.

Qu'est-ce qu'une Délégation Globale de Gestion ?

Les objectifs annoncés par l'Etat sont de faciliter la gestion des UMR et UAR, d'harmoniser la gestion administrative des unités de recherche dans le but de faciliter la vie des directeurs d'unité, mais aussi des chercheurs et des personnels de recherche.

Le grand principe général d'une DGG est de transférer à l'une des tutelles toute la responsabilité de la gestion de l'unité de recherche. Comme on va le voir pour nos discussions avec le CNRS, il s'agit essentiellement de la responsabilité et de la gestion financière, mais cela peut également toucher la gestion administrative de l'unité. Cela engage toutes les tutelles, c'est-à-dire que la délégation est globale. Une tutelle fait donc tout le travail pour les autres, ce qui sous-entend qu'une tutelle soit en mesure et ait les moyens pour assumer cette gestion au titre des autres tutelles.

Il y a quelques dérogations ou exceptions possibles à cette DGG, par exemple quand vous êtes bénéficiaire d'un contrat européen de type ERC, c'est une règle employeur qui s'applique, c'est-à-dire que l'ERC doit être géré par l'établissement employeur du chercheur qui obtient le contrat.

Dans la discussion que nous avons eue avec le CNRS, qui veut rapidement se projeter dans une signature de convention de site pour nos UMR, nous avons discuté avec cette tutelle de propositions d'unités dont elle souhaiterait un passage en DGG à court ou moyen terme. Nous allons évaluer leurs propositions ; le travail a débuté.

Une petite remarque concernant ces éléments de contexte. L'unité Femto-st, de par sa taille et les volumes financiers qu'elle gère, ne fera pas l'objet d'une DGG parce que nous avons convenu qu'aucune tutelle ne serait en mesure d'assurer le travail pour les autres tutelles. La question se pose aussi pour Chrono-environnement qui est également une grosse UMR.

La notion de DGG n'impacte pas du tout les emplois, c'est-à-dire que chaque employeur continue à gérer ses emplois. Pour les UMR CNRS, il s'agira donc d'une DGG financière, c'est-à-dire qu'une tutelle verse la dotation qu'elle attribue à l'unité à une autre tutelle qui va la gérer et qui deviendra gestionnaire de tous les contrats et projets de l'UMR.

Mais le CNRS nous a tout de même donné une information qui est très importante et que nous devons avoir à l'esprit avant de nous engager dans ce dispositif, qui est que pour les UMR dont la DGG sera confiée à l'UMLP, donc UMR CNRS dont nous assurons la gestion, si le personnel d'appui financier et administratif CNRS de l'UMR venait à quitter l'UMR, pour mutation ou départ en retraite, le CNRS ne remplacerait pas l'emploi dans l'UMR. On sent donc qu'il y a une volonté d'économie d'affichée.

L'Inserm n'a pas de position tranchée sur le sujet, ne nous pousse pas vers la DGG pour ses unités. L'Inserm est donc un peu en retrait sur ce dossier.

Dès le mois de janvier, nous avons mis en place une cellule DGG pour travailler sur les propositions du CNRS et évaluer le rapport bénéfices-risques pour chaque unité compte tenu des flux financiers, de son personnel pour savoir s'il est pertinent ou pas de la placer en DGG soit par le CNRS, soit par l'UMLP.

Voilà pour le contexte.

Si nous nous projetons sur cette éventualité, sachant que nous allons avoir des unités en Délégation Globale de Gestion à court terme, une tutelle fera le travail pour toutes les autres. Ceci va nous amener à un besoin d'harmonisation entre tutelles de taux de prélèvement sur certains types de projets de recherche, ce qu'on appelle généralement les frais de gestion, c'est-à-dire des montants qui sont prélevés sur le budget du projet que le chercheur obtient et qui ont pour objectif de répondre à des besoins financiers des services qui assurent la gestion de ces projets, à des besoins pour couvrir des frais de fonctionnement, d'infrastructure, pour compenser certaines dépenses qui pourraient être inéligibles pour le projet mais qu'il va pour autant falloir payer et, plus globalement, s'il reste de l'argent une fois qu'on a fait les trois premiers points, contribuer à une stratégie recherche de l'établissement.

Il y a plusieurs cas de figure. Pour certains projets de recherche, le passage en DGG n'aura aucune conséquence en termes de besoins d'harmonisation des taux de prélèvement. Je vous ai donné deux exemples – à l'écran - un peu orthogonaux où l'ANR impose les taux de prélèvement. Aujourd'hui, pour l'ANR c'est 30 % de taux le prélèvement. On nous indique une perspective à moyen terme à 40 %. C'est donc l'ANR qui décide et elle décide de la ventilation des taux de prélèvement : préciput, gestionnaires, laboratoire, hébergeur et même site pour l'ANR.

Le deuxième exemple : la Région, qui assure des financements pour la recherche, indique 0 % de taux de prélèvement. Elle ne veut pas de taux de prélèvement. Là, on est contraint par le financeur et nous n'avons pas notre mot à dire.

Le projet de délibération qui va vous être soumis va concerner les projets pour lesquels le taux de prélèvement n'est pas imposé par le financeur. Ce sont typiquement des projets que les chercheurs vont faire avec des sociétés privées, des contrats industriels ou des contrats de prestation avec le monde socio-économique pour des plateformes par exemple.

Aujourd'hui, la photo de notre taux de prélèvement dans notre université est la suivante. L'Université Marie et Louis Pasteur a actuellement 17 % de taux de prélèvement avec une part gestionnaire à 12 %, une part hébergeur à 5 % et elle ne prélève pas de part laboratoire.

Aujourd'hui, l'Inserm applique 15 %, 7,5 % en part gestionnaire et 7,5 % en part hébergeur, pas de préciput laboratoire.

Le CNRS applique 20 % avec le découpage que vous avez à l'écran : 9 %, 7 % et 4 %.

Dans la perspective de la DGG, nous devons harmoniser ces taux de prélèvement entre tutelles. Nous avons discuté de cela avec nos tutelles et les ONR.

Le CNRS nous a dit que dans la prochaine convention de site, ils resteraient à 20 %. Ils n'augmenteront pas mais ils ne baisseront pas.

L'Inserm nous dit qu'ils s'alignent sur le CNRS. Ils en ont l'habitude, il y a de plus en plus d'unités en DGG dans les universités. Quand c'est comme ça, ils se mettent à 20 % comme le CNRS.

Vous comprendrez donc que notre trajectoire va de fait être une trajectoire d'alignement également avec le CNRS, avec la proposition qui est la suivante.

Pour ces contrats industriels et contrats de prestations, nous proposons de faire passer le taux de prélèvement de 17 % du montant hors taxes à 20 % avec le découpage suivant : même part gestionnaire qu'actuellement (12 %), part hébergeur à 5 % et nous proposons de rajouter un préciput laboratoire qui sera confié à discrétion du DU, soit il choisit d'utiliser ce retour de 3 %

pour sa stratégie d'unité de recherche, donc pour l'unité, soit, après discussion avec le porteur du projet, il peut reverser ces 3 % au porteur de projet. Dans ce cas, le chercheur se verra ouvrir une convention d'impulsion à la recherche au SAIC, dispositif que vous devez connaître.

On ouvre ainsi la porte soit à une démarche collective pour l'unité pour ces préciputs labos, ce qui est la philosophie des préciputs labos, mais également avec la possibilité que cela revienne au chercheur. C'est le projet que nous mettons à délibération.

Le Président.- Merci, Céline, pour cette présentation très claire.

Je rappelle que Céline a travaillé avec Daniel Hissel et avec la DRVI sur cette présentation en lien avec les directeurs des unités concernées.

Mme Demougeot.- Pour votre information, nous avons fait une réunion exceptionnelle DGG et taux de prélèvement le 6 janvier dernier. Ceci a été présenté aux directeurs d'unité. C'est moi qui dirigeais la réunion et les directeurs d'unité ont bien accueilli cette proposition. Pour ceux qui sont déjà dans des unités CNRS, la plupart ont dit « enfin un préciput laboratoire ». Les autres ont compris que finalement, cette augmentation des frais de gestion et ces 3 % allaient revenir aux directeurs d'unité et/ou aux chercheurs.

Cela a été également présenté par Daniel Hissel aux directeurs de composante. Le retour que j'ai eu de cette présentation, c'est que les directeurs de composante étaient contents de préserver la part de 5 % puisque, pour certains, cela revient à l'UFR. C'est donc une ressource propre pour l'UFR.

Le Président.- Merci Céline.

L'avantage de cette proposition que nous vous soumettons, c'est de préserver d'abord la part gestionnaire établissement parce que vous savez que grâce à ces fonds, nous finançons des postes et notamment à la DRVI, la part hébergeur pour que les composantes ne soient pas défavorisées et, en plus, cela permet d'apporter aux laboratoires un financement complémentaire. Ce qui fait que finalement, le prélèvement supplémentaire leur revient, c'est donc en quelque sorte une opération indolore et cela nous permet de nous aligner sur le CNRS et l'Inserm et de pouvoir travailler sur cette fameuse Délégation Globale de Gestion qui nous est imposée - vous l'avez bien compris - par l'Etat.

Y a-t-il des questions pour Céline sur ces problématiques ? Laurent, puis Cheikh.

M. Larger.- En tant qu'ancien DU, j'aurais tendance à favoriser les laboratoires.

Pourquoi ne pas avoir calé les 4 % du CNRS aussi pour l'établissement sachant qu'à l'origine, c'est tout de même le laboratoire qui fait des efforts pour trouver des contrats ? Si on veut les encourager et finalement avoir plus de recettes, il y a peut-être un geste à faire de ce côté-là.

Mme Demougeot.- Nous y avons bien réfléchi. Comme vient de le dire le président, on ne pouvait pas bouger la part gestionnaire parce que c'est la part qui nous permet de soutenir des emplois dans l'établissement. Cette part était donc déjà fixe.

La part hébergeur, après discussion avec certains directeurs de composante, était également délicate à baisser.

Nous avons donc deux lignes assez contraignantes, ce qui nous amenait à 3 %.

J'entends bien ta remarque, mais on ne pouvait pas faire un copier-coller des chiffres du CNRS, qui serait l'harmonisation totale. D'ailleurs, l'Inserm s'alignera probablement sur notre répartition et pas sur celle du CNRS. C'est en attente de validation, mais je pense que l'Inserm va

plutôt s'orienter de ce côté-là.

M. Larger.- Je veux juste ajouter qu'il y a aussi des gestionnaires dans les labos.

Le Président.- Notons tout de même que les labos passent de 0 à 3, c'est donc un plus sachant que pour le reste, nous maintenons un équilibre qui permet de fonctionner. On va dire que cela ne permet pas davantage.

M. Wane.- J'ai une première remarque pour Laurent, par rapport à ce qu'il vient de dire sur les composantes. Je me bats également parce que souvent, que ce soit l'enseignant-chercheur ou que ce soit la formation ouverte en alternance, les enseignants ont souvent tendance à penser que c'est leur argent. Quand un enseignant-chercheur fait un projet, c'est aussi parce que son environnement lui offre un contexte favorable avec des locaux, beaucoup de personnes mises à disposition et parfois des responsables de diplômes qui soulagent le collègue. Ce qui fait que la part qui revient à la composante permet aussi qu'il y ait une identité collective et que les personnes puissent bien porter les projets.

Ensuite, j'ai une question pour Céline. Vous avez parlé de Délégation Globale de Gestion, j'ai entendu le président dire qu'on était imposé, mais dans le contexte où c'est un appel, est-ce qu'on est obligé d'y aller ? Parce qu'au moment où on est en train de créer une identité, est-ce que cela ne va finalement pas créer plus d'éclatements ?

Je ne sais pas si les UMR ont une responsabilité spécifique dans la gestion. Même si vous dites qu'au niveau des personnels, rien ne change, comme j'ai une délégation spécifique de gestion financière, est-ce que je ne peux pas demander à un moment donné de payer un BIATSS un peu plus, etc. ? N'y aurait-il pas aussi ces inquiétudes ?

Est-ce que nous avons besoin d'y aller ?

Mme Demougeot.- Concernant l'aspect obligatoire, le CNRS ne nous dit pas qu'il y a une obligation, mais c'est le ministre qui le dit. On peut donc dire que nous sommes très très incités à mener une réflexion et à aboutir cette réflexion avec au moins une partie de nos UMR qui vont devoir passer en Délégation Globale de Gestion. Je pense que nous ne pourrions pas échapper à cette trajectoire qui est la trajectoire imposée par notre ministère.

M. Wane.- Dans nos quotidiens, si l'UMR – Right par exemple - passe en Délégation Globale, quelles seront les conséquences par rapport à l'UMLP ?

Mme Demougeot.- Comme je l'ai dit, il n'y aura pas de conséquences sur le personnel titulaire, que ce soit CNRS ou UMLP, chercheurs ou BIATSS, puisque tout cela reste au sein de chaque employeur.

Le CNRS à l'honnêteté de nous dire que pour lui, c'est tout de même une possibilité pour enlever des emplois, pour des retraités par exemple. C'est pour cela que nous allons réfléchir attentivement à la typologie des emplois que nous avons dans les UMR, notamment des postes de gestionnaire administratif et financier, pour savoir s'il y a un risque pour l'unité, si la DGG expose l'unité à un risque d'une réduction de masse critique de ses gestionnaires, par exemple. C'est donc une réflexion que nous avons.

Ensuite, pour la tutelle qui gère, ce sont les règles de la tutelle qui s'appliquent. Si l'unité est en DGG CNRS, l'unité est gérée à la façon du CNRS qui va être gestionnaire mandataire pour tous les contrats. Là, il va y avoir des échanges avec les directeurs d'unité. Il va falloir que tout le

monde soit d'accord et que toutes les questions soient posées.

Quand on discute avec le CNRS, les collègues nous disent qu'ils sont en DGG depuis 15 ans, qu'ils en sont très contents et qu'ils ne veulent pas revenir en arrière. Il y a donc plusieurs sons de cloche. Nous allons étudier cela et nous allons poser toutes les questions nécessaires, mais nous allons devoir faire passer certaines de nos unités en DGG ; je ne vois pas trop comment nous pourrions ne pas le faire.

Le Président.- Il y a de nombreux enjeux qui sont liés, par exemple et pour illustrer, sachant qu'on vous en parlera une autre fois parce que les choses sont encore en cours de travail, le COMP à 100 % qui est une nouvelle manière de calculer la dotation pour charge de service public des établissements, qui va entrer en vigueur pour 2027 et sur laquelle nous travaillons maintenant avec le rectorat, sachant qu'il y a des indicateurs qui sont imposés par l'Etat. Parmi ces indicateurs, il y a le nombre d'unités ou le pourcentage d'unités en DGG.

À un moment donné, nous sommes donc obligés d'être dans une certaine dynamique et sur une trajectoire.

Dans notre réflexion, il y a aussi le fait que quand on gère des projets, il y a des frais de gestion qui y sont afférents. Et pour notre université, il faut veiller à ne pas perdre les ressources qui nous permettent aussi de financer des postes à la DRVI pour la gestion de projets.

M. Perasso.- Sur la question de l'emploi, on a une annonce qui est faite par le CNRS qui reconnaît l'intention de retirer un certain nombre de postes, notamment en BAP J, les fameuses BAP en appui administratif et possiblement financier. En fait, ce n'est pas nouveau. Cela fait 5 ans que c'est annoncé. Ils n'ont pas pu le mettre en œuvre jusqu'à présent. Il y a eu la fameuse période des *key labs* dont ils voulaient tirer profit pour le mettre en œuvre. Maintenant, ils tirent bénéfice des DGG pour le faire et là, il y a une vraie préoccupation dont il faut tous que nous nous emparions collectivement, qu'il faut que nous anticipions tous au maximum, qui est que si le CNRS retire ses BAP J des laboratoires, sachant que ce sont des postes vitaux pour les laboratoires, comment va-t-on assurer les missions sous-jacentes à ces postes ? Est-ce que cela veut dire que nous, au niveau des établissements, nous devons prendre le relais ? Ce qui n'est pas toujours évident et toutes les universités ne seront pas en mesure de le faire.

Ce sont donc de vraies sources de questionnements et je dirais même de préoccupations qu'il faut que nous ayons dès maintenant.

M. Biard.- J'ai l'impression que cela va tout de même faire plus de travail et moins de personnels, c'est donc assez inquiétant au final.

Je voulais savoir si ce ne sont que les Bap J qui seraient touchés ou si cela peut aller au-delà, avec des personnes en informatique.

Mme Demougeot.- L'annonce, c'est BAP J.

M. Biard.- Ce qui est déjà beaucoup trop.

Le Président.- Ce qui est déjà beaucoup sachant qu'on sait bien qu'on est sur des dynamiques de départs, départs en retraite, etc. C'est très aléatoire puisque cela dépend des situations et des laboratoires, mais il y en a qui peuvent être, par vagues, plus impactés que d'autres par moments par ces non-renouvellements et cela pose des problématiques à l'échelle de l'établissement et des laboratoires. Ce sont donc de vraies questions que nous avons bien en tête.

Marie-Pascale.

Mme Behra.- J'ai une question pour bien comprendre.

Est-ce que les plafonds d'emplois seraient modifiés pour qu'on puisse réaffecter des personnels dans ces laboratoires ou est-ce que le raisonnement est de maintenir à effectif constant de personnels le travail en le prenant en charge différemment ?

M. Perasso.- Céline pourra compléter.

Il n'y a pas de réponse à ce stade. Il y a des intentions qui sont affichées et cela fait 5 ans que le CNRS revient dessus. Ils reviennent dessus en tirant profit des DGG.

Ce qu'ils risquent possiblement de faire, c'est de dire que dans telle UMR qui est en Délégation Globale de Gestion UMLP il y a un poste qui vient d'être libéré, qu'ils retirent ce poste. Que fait-on en face ? Est-ce qu'on fait pareil avec les UMR qui ne sont pas DGG CNRS ? Ce qui reviendrait à avoir une politique d'appauvrissement en face-à-face.

Il nous faut donc trouver des façons d'avancer conjointement avec le CNRS sur ce sujet-là. Pour l'instant, on ne sait pas quel serait le mode opérationnel.

Mme Demougeot.- Il ne faut peut-être pas trop s'inquiéter car je pense que l'unité qui a le plus de supports CNRS, c'est Femto-st, qui ne sera pas concerné par la DGG. Ne croyons donc pas que le CNRS a inondé notre université de BAP J dans tous les laboratoires. Il n'y en a pas tant que cela et nous aurons donc tout le temps de bien regarder les unités qui ont une BAP J, quel âge a la personne, si on est proche d'un départ en retraite, donc des choses comme cela. C'est pour cela que nous avons mis en place cette cellule, donc pour réfléchir à la typologie de ces emplois, où ils sont et s'il y a un risque ou pas.

Le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Emmanuel.

M. Foltête.- Je voudrais ajouter un complément. Nous avons le conseil d'administration de SupMicroTech jeudi et ce point sera évidemment à l'ordre du jour dans le cadre de l'harmonisation, pour voter un chiffre identique.

Je voulais aussi faire remarquer que nous sommes beaucoup, ici, à être là depuis longtemps et à avoir vu arriver les premiers prélèvements au début de nos carrières. Je pense donc que passer de 17 à 20 ne choque plus personne aujourd'hui à partir du moment où on sait où ça va et à quoi ça sert. C'est tout de même un changement énorme en une petite génération.

Ensuite, j'ai une question qui ne relève pas vraiment de ce sujet-là.

Dans le cadre des grosses UMR, typiquement Femto, qui resteront en mode mixte de gestion, vu toutes ces évolutions et le positionnement du CNRS, l'enjeu de l'établissement gestionnaire de grosses opérations de recherche va être assez fort et je crois savoir qu'aujourd'hui, comme la convention de site est caduque, nous n'avons plus vraiment de règles en vigueur concernant le choix de l'établissement gestionnaire. Est-ce que je me trompe ? Est-ce que, du coup, l'enjeu devient bien plus fort sur cette question-là puisque ce sont des flux financiers qui vont accompagner les grosses opérations de recherche qui vont faire des ressources ?

Mme Demougeot.- Pour Femto, il y aura une convention spécifique avec le CNRS et nous avons déjà débuté des réunions qui mettent autour de la table toutes les tutelles de Femto, donc CNRS, SupMicroTech, UTBM et UMLP, pour définir les modalités de gestion gestion-mandataire

qui sont remises sur la table. Nous allons donc discuter pour voir comment cela va se faire.

Je ne pense pas qu'il y aura de révolution. Cela ne s'annonce pas de cette façon sur les modes opérationnels de qui décide quoi. Les réunions ont débuté et on espère avoir une première vision de la chose avant l'été. C'est donc en cours.

Le Président.- Merci Céline.

Nous nous efforçons d'amortir le choc pour que les choses se fassent le plus naturellement possible et, comme Emmanuel le remarquait, on apporte effectivement 3 % de plus aux laboratoires. C'est une évolution à peu près indolore mais qui nous permet d'avoir un alignement et donc de pouvoir procéder à cette opération de ventilation des Délégations Globales de Gestion.

Laurent.

M. Larger.- Sur ce sujet, je me posais la question de la trajectoire. Je ne sais pas si vous avez l'information ou pas. C'est 40 % en 2026, 80 % en 2027. Est-ce que cela veut dire que les 80 % restant sont les gros laboratoires qui ne sont pas concernés ? Ce qui n'est pas forcément constaté pas très loin de chez nous puisqu'il me semble que l'ICB est passé en Délégation Globale de Gestion au CNRS, d'ailleurs avec des conséquences qui n'avaient pas été anticipées.

C'était donc pour savoir si finalement, le fait d'exclure Chrono et Femto, les deux grosses unités d'UMLP, c'est juste une décision temporaire pour ne pas adresser les dossiers les plus compliqués mais qu'à terme, ce sera de toute façon transformé.

Mme Demougeot.- La trajectoire du ministre est nationale. En tout cas, je ne l'ai pas comprise comme une obligation interne avec ces chiffres de 40 % et 80 %...

M. Larger.- Mais il n'y a pas de 100 % ?

Mme Demougeot.- Ce n'est pas la trajectoire.

Je pense que nos voisins, l'uBE, ont effectivement deux unités en DGG, avec ICB qui est une DGG incomplète, qui n'est donc plus vraiment une DGG puisque si c'est global, ce n'est pas « pas global ». C'est donc un intermédiaire. Il y a en effet des dérogations qui arrivent à des montages particuliers qui s'expliquent selon la typologie de l'unité.

Pour Femto-st, en tout cas pour la convention 2024-2028, ce serait une convention spéciale totalement hors DGG mais la réalité de l'équipe fait qu'on peut se demander quelle tutelle pourra assumer tout le travail qu'il y a à faire. Pour l'instant, toutes les tutelles ont dit qu'elles ne pouvaient pas faire seule. Pour Femto, je pense que le modèle va perdurer même au-delà de 2028, sous réserve qu'on ne sait pas ce qui va se passer. En tout cas, je doute qu'on aille vers une vraie Délégation Globale de Gestion pour Femto, du moins à moyen terme.

Le Président.- Ce que dit Céline, c'est qu'il demeurera très probablement des exceptions eu égard à leur taille et comme la durée de vie d'un ministre, aujourd'hui, est plus courte que celle d'une rose - pour prendre une métaphore favorable -, on peut dire que la doctrine changera peut-être un jour et qu'on ne sait pas ce qu'il en sera demain.

Finalement, je pense donc qu'aujourd'hui, nous pouvons nous contenter de cette vision-là en essayant de faire en sorte que les unités qui ont une taille qui leur permet d'être en DGG le soient, que ce soit du côté du CNRS ou du côté de l'établissement. Les discussions sont en cours. On part donc là-dessus.

Y a-t-il d'autres questions avant que nous procédions au vote relatif à l'adaptation de ces

taux de prélèvement ? (*Néant*).

Je vous propose de voter pour donner un avis favorable à l'évolution de ces taux selon les modalités qui vous ont été présentées par Céline.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validation à l'unanimité.

Je vous remercie et merci à Céline.

Nous allons aborder le dernier point relatif aux affaires financières.

3.4 Tarifs de la formation continue et alternance 2026-2027 SeFoC'Al (pour vote)

C'est notre directeur général des services qui va nous présenter ce point.

M. de Casteljau.- Ça devrait être plus rapide puisqu'on ne vous propose pas de changement. Comme chaque année, le CA doit arrêter les tarifs de toute prestation réalisée. Il s'agit donc d'arrêter les tarifs de l'activité de formation continue pour l'université pour l'année 26-27 et il faut le faire dès à présent puisque le service travaille déjà à se projeter avec un certain nombre d'étudiants ou de futurs étudiants pour venir suivre leur partie de formation continue chez nous.

Nous vous proposons de reconduire en 2026-2027 les mêmes tarifs que pour l'année passée. Sur le document, un certain nombre de précisions sont apportées puisque nous avons chaque année des questions nouvelles ou nous apportons des précisions, mais sur le fond, donc sur les tarifs, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Le Président.- Merci Christophe.

Y a-t-il des questions sur ce point avant de procéder au vote ? (*Néant*).

Comme nous avons un gros ordre du jour, je vous propose d'avancer et de voter tout de suite pour une validation de ce maintien des taux précédemment votés.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

C'est voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au chapitre suivant.

4. Ressources humaines

4.1 Complément de campagne d'emplois 2026 : procédure au fil de l'eau poste MCF section 91 (pour vote)

Antoine Perasso va nous présenter un point relatif au complément de la campagne d'emplois 2026.

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président.

C'est en effet un complément à la campagne d'emplois 2026 qui a été, je vous le rappelle, votée lors du conseil d'administration du 16 décembre dernier.

Un poste de maître de conférences en orthophonie a été libéré suite à démission. Les

processus habituels dans ce type de configuration nous amènent à considérer le poste en campagne d'emplois suivante. Cela aurait donc dû être la campagne d'emplois 2027, mais il se trouve que pour permettre de mener à bien les enseignements liés à ces formations en orthophonie, nous avons décidé de proposer une procédure au fil de l'eau pour rattraper le contingent de postes qui a déjà été adopté dans le contexte de la campagne d'emplois 2026. D'autant que la nécessité est accrue par le fait qu'il y ait deux postes de maître de conférences dont l'un sera bientôt libéré pour départ à la retraite. Si nous voulons pouvoir avoir une approche pluriannuelle et permettre de ne pas considérer les deux postes simultanément en campagne 2027, il nous faut intégrer celui-ci à la campagne 2026.

Ce poste est proposé en CNU 91, qui est la section CNU initiale, que nous avons étendue au CNU 16 qui est la section CNU en psychologie pour permettre d'avoir un vivier plus conséquent parce qu'il n'est pas évident de trouver, au niveau national, des candidats pour ces postes en orthophonie.

Le poste a été présenté au conseil d'institut santé sport avec un vote à l'unanimité, ainsi qu'au comité social d'administration d'établissement de février dernier, également avec un vote à l'unanimité.

Le Président.- Merci Antoine.

Y a-t-il des questions sur cette adjonction à la campagne d'emplois ? (*Néant*).

Dans ce cas, je vous propose de valider ce complément avec ce poste au fil de l'eau en section 91.

Pour un avis favorable pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

C'est voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4.2 Rapport Social Unique – RSU (pour vote)

Pour le point suivant, Florence Cuney - que nous avons le plaisir d'accueillir - va nous présenter le Rapport Social Unique 2024.

Mme Cuney.- Bonjour.

Je vais vous présenter le Rapport Social Unique 2024 concernant notre établissement.

Il s'agira d'une présentation en deux temps, avec d'une part les chiffres clés de l'année 2024 et, d'autre part, les faits marquants de cette année 2024.

L'université compte au 31 décembre 2024 2 632 BIATSS et enseignants, titulaires et contractuels, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2023. On constate une légère baisse du nombre de BIATSS titulaires, une augmentation caractérise les autres catégories de personnels et surtout les BIATSS contractuels.

Concernant les enseignants titulaires, on constate que les enseignants-chercheurs et plus particulièrement les professeurs des universités sont sous-représentés à l'université en comparaison avec la répartition nationale. C'est l'inverse pour les enseignants du 2nd degré qui sont, en proportion, plus nombreux à l'université qu'au niveau national.

Les BIATSS titulaires représentent 51 % des BIATSS au 31 décembre 2024 contre 75 % au début des années 2000. On constate une évolution dans la répartition des personnels selon la filière.

Les personnels AENES sont en proportion moins nombreux en 2024 qu'en 2014, mais ils sont toujours nettement plus représentés à l'université qu'au niveau national. C'est l'inverse pour les personnalités ITRF qui sont, en proportion, plus nombreux en 2024 qu'en 2014, mais qui sont moins représentés à l'université qu'au niveau national.

Le taux de renouvellement des personnels titulaires est un indicateur qui est calculé depuis plusieurs années en tenant compte de l'année de naissance des personnels. Il est calculé sur la base des effectifs au 31 décembre 2024. Sur les deux dernières périodes, les calculs ont été effectués en tenant compte de la réforme des retraites. Cet indicateur nous indique, sur la période 2025-2034, que 39 % des BIATSS et 37 % des enseignants devraient être renouvelés au cours de cette période.

On observe des différences structurelles selon le statut des personnels. Cet indicateur est de 49 % pour les BIATSS de catégorie C et de 52 % pour les professeurs des universités. Il s'agit toutefois d'une estimation car il existe des écarts entre l'âge légal de départ à la retraite et l'âge effectif de départ.

Il y a une augmentation de 10 % du nombre d'enseignants contractuels entre 2014 et 2024 et un accroissement de 57 % du nombre de BIATSS contractuels au cours de la même période.

Les femmes représentent 52,9 % des personnels en 2024 contre 52,5 en 2023. Elles sont moins représentées à l'université qu'au niveau national sauf parmi les enseignants du 2nd degré.

Ensuite, quelques données concernant les mouvements des personnels.

Chez les titulaires, en 2024 nous avons eu 78 départs et 102 arrivées, avec une stabilité des départs par rapport à 2023 mais des départs plus nombreux chez les BIATSS et moins nombreux chez les enseignants. On observe par ailleurs une légère augmentation des arrivées en 2024, à la fois chez les BIATSS et chez les enseignants.

Concernant les contractuels, nous avons eu 237 départs et 397 arrivées. Nous observons une baisse des départs chez les BIATSS, une légère baisse des arrivées chez les BIATSS également et une stabilité des départs et des arrivées chez les enseignants.

Concernant le travail à temps partiel, nous observons une diminution depuis plusieurs années, surtout chez les BIATSS titulaires. Au 31.12.2024, nous avons 142 personnels qui travaillent à temps partiel. 82 % des personnels à temps partiel sont des femmes et 70 % des personnels à temps partiel travaillent à 80 %.

556 BIATSS télétravaillent ponctuellement au 31 décembre 2024, soit 46 % des BIATSS titulaires et contractuels. C'est une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

Les télétravailleurs sont principalement des femmes (74 %), avec 55 % de fonctionnaires et 40 % de personnel de catégorie A.

Au titre de l'année 2024, nous avons 23 154 jours de télétravail qui ont été déclarés, soit une indemnité télétravail d'un montant de près de 67 000 €.

Le nombre de Comptes Épargne Temps est toujours en augmentation. Au 31 décembre 2024, 227 BIATSS disposent d'un CET. Au total, 5 114 jours sont épargnés. 592 jours ont été indemnisés en 2024 pour un montant de près de 74 000 €.

Nous passons à l'activité de formation permanente dans le cadre du plan de formation proposé par l'établissement, avec 1 611 stagiaires qui ont suivi une formation, soit +5 % par rapport à 2023. Le taux de participation est de 69 %. Le coût des formations est de 76 800 €. Il est divisé par deux par rapport à l'année précédente en raison d'une diminution du nombre d'heures dans certains domaines de formation et notamment l'hygiène-sécurité et le management.

Ensuite, l'accompagnement social des personnels. 148 personnels ont été reçus par l'assistante sociale, pour certains plusieurs fois au cours de l'année 2024. 381 entretiens ont été réalisés. Les difficultés auxquelles sont confrontés les personnels sont multidimensionnelles. Les problèmes financiers sont le plus souvent évoqués. Les démarches administratives, les

problématiques liées à la santé et au handicap ainsi que les questions relatives au logement sont également des sujets abordés lors des entretiens.

Concernant l'accompagnement psychologique des personnels, 126 personnels ont été reçus en 2024 par la psychologue du travail, soit +9 % par rapport à 2023. 380 entretiens ont été réalisés. Les problématiques rencontrées concernent principalement les relations et les rapports sociaux au travail, le manque de reconnaissance et la charge de travail.

Pour ce qui est des faits marquants de l'année 2024, on observe un accroissement du nombre de CDI : +17 % entre 2023 et 2024, +91 % entre 2019 et 2024 et + 229 % entre 2014 et 2024.

Nous avons également une augmentation du nombre d'agents concernés par un congé lié aux événements de la vie. 675 individus sont concernés, c'est +11 % par rapport à l'année précédente, avec près de 30 000 jours d'arrêt (+26 % par rapport à 2023). Les congés de maladie ordinaire sont les plus représentés, 562 personnels sont concernés pour 15 000 jours d'arrêt. Les arrêts de 16 jours et plus sont plus nombreux que l'année précédente (27 % des arrêts contre 21 % en 2023).

On note également une augmentation du montant de la masse salariale : +10 M€ entre 2023 et 2024, soit +5 % et +28 M€ entre 2020 et 2024, c'est-à-dire +17 %.

Il y a également une augmentation du montant relatif aux primes des enseignants (+43 % entre 2023 et 2024), qui s'explique par trois principaux facteurs : un accroissement du montant de la composante C1 du RIPEEC et deux autres facteurs plus ponctuels. Il y a le paiement de la C2 pour la période septembre-décembre 24 qui avait été effectué en décembre 24 au lieu de janvier 25 en raison de la création de l'EPE au 1^{er} janvier. Il y a aussi le montant des primes de responsabilités pédagogiques qui est 5 fois plus élevé en 2024 qu'en 2023 car elles ont été en majorité payées en heures complémentaires en 2023.

On constate aussi un accroissement des dépenses relatives au remboursement des frais de transport pour la troisième année consécutive. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 15 % entre 2023 et 2024 et le montant a augmenté de 48 %.

Il y a également un accroissement de la contribution FIPHFP. Le nombre de bénéficiaires augmente de 13 % et la contribution augmente de 63 %.

Un dernier fait marquant pour l'année 2024 : l'index égalité professionnelle. Cet index a pour objectif de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Le score est en baisse en 2024 mais reste supérieur au seuil prévu par le décret qui est de 75 points. Le score était de 82 points en 2023, il passe à 79,32 points en 2024. La première cause, c'est le score relatif aux 10 plus hautes rémunérations qui a diminué ; il est de 2 sur 20 en 2024 contre 4 sur 20 auparavant, c'est-à-dire qu'il n'y a plus qu'une femme parmi les 10 plus hautes rémunérations. Par ailleurs, avec l'augmentation du nombre de contractuels, le poids du score final calculé pour les fonctionnaires a baissé.

Le Président.- Merci, Florence, pour cette présentation.

Je précise que le RSU a déjà été présenté au CSAE préalablement.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce RSU ? Jean-Yves.

M. Rauch.- J'ai fait une remarque en CSAE concernant l'augmentation des jours d'arrêt maladie, mais je présume qu'on n'a pas encore la réponse.

Mme Cuney.- Je n'ai pas encore repris les remarques du CSAE. Je vais regarder.

Le Président.- Merci.
Cheikh.

M. Wane.- On voit que le nombre de contractuels augmente. Est-ce lié à l'attractivité ou non des salaires à l'université ? Et si tel est le cas, est-ce qu'il y a un plan, suite au départ de certains contractuels, pour augmenter les CDI ou pour faire passer des CDI en concours ?

M. de Casteljau.- Donner une réponse unique me semble compliqué. On l'a vu un peu en présentant le compte financier tout à l'heure puisqu'on voit qu'on a aussi de plus en plus de recettes qui viennent sur des financements spécifiques. Sur ces financements spécifiques, concrètement, nous recrutons des collègues contractuels.

Après, je ne sais pas si c'était un trait d'humour de ta part, mais il est vrai que nous avons des difficultés pour être attractif sur des contractuels et sur des titulaires. Et quand des postes de titulaires sont vacants, on ne les laisse pas vacants, on va donc aussi solliciter des collègues contractuels qui peuvent devenir titulaires ensuite, mais c'est un autre sujet. On l'a évoqué lors de la présentation de la campagne d'emplois, notre objectif n'est pas de remplacer les postes de titulaires par des contractuels ; je tiens à le redire. Mais nous avons une difficulté d'attractivité, d'ailleurs comme d'autres établissements, même s'il ne faut pas se cacher derrière cela pour s'en satisfaire.

Je dirais que la diversité des sources de financement fait que nous allons chercher un certain nombre de collègues contractuels systématiquement du fait des financements que nous obtenons.

Le Président.- Romain.

M. Biard.- C'est vrai qu'on n'arrive pas à endiguer la trajectoire du taux de contractuels BIATSS, sachant qu'on arrive presque à 50 % maintenant. J'aimerais en connaître les raisons. Vous évoquez l'attractivité, mais est-ce qu'il y a d'autres raisons un peu administratives qui ne permettent pas de fonctionnariser plus de contractuels qui auraient peut-être envie de l'être ? Est-ce que nous pouvons mettre au concours autant de postes que nous le souhaitons ? Quelles sont les règles imposées par le ministère ?

J'aimerais comprendre pourquoi on n'arrive pas à inverser cette trajectoire.

M. de Casteljau.- Si on regarde du côté « contraintes », la contrainte que nous avons est sur le plafond 1. Je fais le pendant avec ce qui nous a été présenté avec le compte financier. Sur le plafond 2 qui est le plafond établissement sur des ressources propres, on n'aura que des collègues contractuels. Sur le plafond 1, on est plutôt historiquement sur des collègues titulaires, quoique dans ce plafond 1 il y ait aussi des doctorants. Les doctorants sont des collègues contractuels. Nous avons en effet un certain nombre de collègues qui travaillent à la faculté de médecine sur des AHU, par exemple, qui ont aussi un statut de contractuel, les ATER également. Sur le plafond 1, nous n'avons donc pas que des titulaires.

Comme je l'ai également indiqué en réponse au CSAE, il y a 10 ans on avait une campagne d'emplois au mois de septembre et quand un poste devenait vacant en cours d'année, on attendait le mois de septembre suivant pour recruter. Pendant ce temps-là, le service devait fonctionner avec une, voire deux personnes en moins.

J'ai l'impression que la mobilité est plus importante aujourd'hui. Je ne sais pas si c'est un phénomène de société. Mais si on se bloquait en se disant que comme on ne veut que des titulaires,

on attend systématiquement le mois de septembre, on mettrait encore plus en difficulté les services. À l'inverse, quand on a formé un collègue contractuel et qu'il commence à être efficace au bout de 6 mois, on n'a pas envie de le remercier. Il y a donc un équilibre compliqué à trouver, c'est de pouvoir le former et lui faire passer des concours si tant est qu'il en ait envie. Nous avons en effet de nombreux jeunes collègues pour qui la fonction publique n'est qu'une étape dans leur vie. Le concours de la fonction publique n'est donc plus forcément une fin en soi.

Je crois en effet qu'il y a une génération différente qui arrive et j'ai été surpris là-dessus à plusieurs reprises.

C'est le discours que je vous ai tenu en vous présentant la campagne d'emplois. L'objectif est vraiment d'essayer de remettre des postes de titulaires. On ne va pas dire qu'on va inverser la tendance très facilement, mais l'idée est tout de même de stabiliser aussi des collègues titulaires parce que nous sommes un établissement public.

M. Biard.- Si on a un poste vacant et qu'on recrute un contractuel, est-ce que dès le mois de septembre suivant on peut lui proposer un concours s'il a envie de devenir fonctionnaire ou est-ce qu'il faut attendre la fin de son contrat ? Est-il possible de lui proposer directement un emploi de fonctionnaire une fois que la campagne est ouverte ?

M. de Casteljau.- On prépare la campagne avec un an d'avance. On vous l'a présentée en décembre. En décembre 25, vous avez voté la campagne d'emplois qui prendra effet entre septembre et décembre 26. Nous avons donc toujours un an de décalage.

Donc effectivement, rien n'empêche un collègue qui démarrerait aujourd'hui de passer des concours externes, donc les concours qui vont avoir lieu dans les mois qui viennent, ceci pour de l'externe.

Sur du concours interne, il faut deux ou trois ans d'ancienneté, cela dépend des concours, mais on peut effectivement y aller assez vite. C'est un peu le pari que j'ai essayé de faire sur quelques postes en mettant des postes qui ne sont pas spécialement fléchés, des postes de scolarité par exemple, car nous avons des collègues contractuels qui sont là depuis 10 ans qui peuvent les passer, tout comme un jeune qui est là depuis 6 mois ou comme quelqu'un qui est complètement de l'extérieur. Il y a donc différentes possibilités.

Pour revenir à ce que je disais concernant les postes qui deviennent vacants en cours d'année, quand on a un poste de titulaire qui devient vacant en cours d'année, on le met au recrutement, mais je vous rassure, on ne le met pas au recrutement d'un contractuel, on met systématiquement « contractuel ou titulaire » puisque nous avons aussi des collègues qui rentrent en cours d'année par le biais des mobilités. Il n'y a plus des mobilités qu'au mois de septembre, on a vraiment des mobilités tout au long de l'année.

Le Président.- Merci.
Michel.

M. Savaric.- Est-ce qu'on a des éléments de comparaison avec les autres universités sur le taux de contractuels chez nous ?

M. de Casteljau.- Je ne peux pas vous les donner comme cela, mais je dirais que malheureusement, les universités sont dans la tendance qu'on vient d'évoquer. Nous ne sommes pas atypiques là-dessus, mais je ne peux pas vous dire précisément si nous sommes à un taux de 52 alors que les autres sont à 54. Je n'ai pas de comparatif national.

Le Président.- Merci.

Florence, vous avez des données ?

Mme Cuney.- Je cherche... J'avais trouvé, avec les données *open data* du ministère, que l'augmentation n'était pas observée au niveau national. La proportion de personnels contractuels parmi les BIATSS est relativement stable, elle oscille entre 38 et 42 % depuis une dizaine d'années.

Le Président.- Nous sommes donc clairement au-dessus. Après, comme l'a expliqué Christophe, le correctif ne peut s'appliquer que très progressivement. Ce qu'il faut, c'est engendrer une tendance baissière, mais de la à rejoindre ensuite la moyenne nationale, il faudra du temps.

Mme Behra.- Je pense qu'il faudrait peut-être le corrélérer au phénomène de cédésation. Peut-être qu'en cédésant des collègues, on a un peu sapé notre branche. C'est-à-dire que du coup, les collègues n'ont pas intérêt à être fonctionnaire puisque ce n'est pas très bon d'avoir une carrière mixte, d'avoir des années en tant que contractuel avant de devenir fonctionnaire puisque les deux retraites ne se complètent pas mais se sapent l'une et l'autre.

On pourrait donc peut-être essayer de creuser en cherchant si les universités qui sont restées à 38 % ou à 42 % sont des universités qui n'ont pas cédésé. Ce n'est pas forcément une bonne chose, mais c'est peut-être une explication de la raison pour laquelle nous avons une trajectoire un peu différente. C'est celle que je vois, mais je ne suis pas certaine que ce soit la seule.

Le Président.- Il ne faut pas perdre de vue que parfois, les personnes qui vont passer des concours vont voir leur rémunération baisser une fois qu'elles vont devenir fonctionnaires. Ça aussi, c'est quelque chose qui est important dans la volonté ou pas de passer les concours.

Y a-t-il d'autres observations ?

M. de Casteljau.- Je vais juste préciser que dans ce Rapport Social Unique, Florence a présenté des éléments depuis 10 ans. C'est en effet un document qui existe depuis de nombreuses années dans les établissements, qui est à disposition après sur le site, c'est donc une source d'informations et ce sont les chiffres officiels de l'université. Parce que suivant la façon dont on pose une question, la question n'est pas la même. On peut se demander combien on a de personnes ou combien on a de postes et ceci suivant la date d'observation. C'est donc vraiment une mine d'informations et il faut s'y référer autant que de besoin puisque ce sont les chiffres officiels de l'université.

Le Président.- Merci, Florence, pour cet énorme travail que vous accomplissez chaque année. C'est vraiment un travail très précieux pour l'université.

Laurent, tu as une question ?

M. Larger.- Dans les chiffres, il y a tout de même une comparaison nationale pour certains paramètres, notamment le pourcentage de profs, d'enseignants du second degré, de maîtres de conférences. Est-ce que ces chiffres ont vocation à être utilisés aussi pour mieux définir les missions de l'université ?

Dans cette comparaison, on voit qu'il y a des différences assez significatives. Ce n'est pas à quelques pourcents près, ça atteint plus de 10 % de différence.

Est-ce qu'au niveau national il y a un gros écart ou pas ? C'était aussi un peu ma question

par rapport aux missions de notre université, à nos spécificités. Est-ce qu'elles sont vraiment adaptées à ce profil d'emplois au niveau du corps enseignant ?

Le Président.- Antoine.

M. Perasso.- Je vais apporter quelques éléments de réponse.

Nous scrutons cela depuis quelques années et il y a encore 4 ou 5 ans de cela, nous étions la deuxième université au niveau national sur le ratio enseignants du 2nd degré / enseignants-chercheurs derrière Bretagne Occidentale, dans les universités pluridisciplinaires à composante santé puisqu'il faut prendre des éléments de comparaison similaires.

Nous nous sommes servis de ces éléments pour mettre en place des lignes directrices des campagnes d'emplois qui visaient à transformer des postes d'enseignants du 2nd degré en enseignants-chercheurs. C'est ce qui fait que, même s'il reste très élevé, ce ratio commence maintenant à diminuer si vous regardez sur les dernières années.

Et nous continuons puisque cela fait partie des lignes directrices de la campagne d'emplois 2027 qui a débuté il y a peu. Il a été demandé aux instituts d'étudier quels postes du 2nd degré peuvent faire l'objet de transformation en poste de maître de conférences.

STAPS y a d'ailleurs beaucoup contribué.

M. Wane.- C'est vrai, je le confirme et j'espère que cela va continuer pour l'équilibre de la science.

Le Président.- C'est une dynamique que nous avons engagée, sachant aussi que nous avons des contraintes liées au fait que nous avons deux IUT, que nous avons des missions qui sont remplies - notamment à l'UFR SLHS et au CLA – par des enseignants du 2nd degré. La structure de l'établissement fait aussi que nous avons besoin d'enseignants du 2nd degré dans certaines de nos composantes, ce qui explique en partie le fort taux de collègues appartenant à ce corps dans l'établissement.

Il y a en fait toute une série d'éléments qui entrent en ligne de compte.

M. Perasso.- Typiquement, nous avons un CLA qui est majoritairement composé d'enseignants du 2nd degré étant donné les disciplines (FLE, etc.). C'est une spécificité dont il nous faut tenir compte.

Le Président.- Même si nous engageons un processus de transformation de postes, nous avons un socle qui est là, qui est structurel et qui est lié à nos composantes. C'est une réalité.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de voter pour valider ce Rapport Social Unique, en remerciant une nouvelle fois Florence Cuney.

Pour un vote favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie et merci encore à Florence.

Nous allons maintenant changer de chapitre et passer aux affaires statutaires.

5. Affaires statutaires

5.1 Règlement intérieur définitif (pour vote)

Nous abordons la question du règlement intérieur définitif de l'établissement avec Justine Piranda, de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, qui va nous présenter ce règlement intérieur.

Mme Piranda.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Vous êtes en effet invités à vous prononcer sur le règlement intérieur définitif de l'université.

Pour rappel du contexte, au moment du passage à l'EPE, les règlements intérieurs de l'université de Franche-Comté et d'UBFC ont été abrogés par le CA provisoire de l'EPE parce qu'ils ne correspondaient évidemment plus aux nouvelles instances de l'établissement et parce qu'ils comportaient des dispositions contradictoires concernant les usagers, les personnels et également les locaux. Parallèlement à cette abrogation, le CA provisoire de l'établissement avait adopté un règlement intérieur provisoire. En effet, le décret du 29 novembre 2024 imposait à l'établissement de prendre un règlement intérieur provisoire avant le 31 décembre 2024. Ce qui a été chose faite le 16 décembre 2024.

Ce règlement provisoire a un peu duré ; il est encore en vigueur aujourd'hui. Toutefois, à l'époque, la priorité était plutôt à l'élaboration et la rédaction des statuts. Le choix avait donc été fait de se contenter finalement du minimum obligatoire et le règlement intérieur provisoire contenait seulement des dispositions propres à assurer le fonctionnement régulier des instances, notamment des dispositions relatives à la présidence et aux conseils centraux.

Une fois que l'Établissement Public Expérimental a été mis en place, la direction des affaires juridiques a pu travailler à l'élaboration d'un véritable règlement intérieur, donc d'un règlement intérieur définitif. C'est celui que vous avez aujourd'hui. Il est beaucoup plus long et structuré que l'ancien règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Je vais rapidement évoquer les différentes parties.

La première partie est relative aux dispositions générales. Elle précise notamment le champ d'application du règlement intérieur. À ce titre, il est précisé qu'il ne s'applique qu'aux étudiants et personnels de l'Université Marie et Louis Pasteur. Les établissements composantes et *a fortiori* les établissements associés disposent toujours de leur propre règlement intérieur qui s'applique de leur côté à leurs personnels et à leurs étudiants.

La partie n° 2 est intitulée « Gouvernance et organisation ». Le titre premier « Gouvernance » reprend les dispositions qui concernent la présidence et les conseils centraux, donc relatives au fonctionnement de ces instances.

Le titre 2 « Organisation » fixe la liste des structures internes de l'université, des UFR aux écoles et instituts en passant par les services communs ou les laboratoires.

La partie 3 concerne ce qui est nouveau dans ce règlement intérieur, surtout par rapport au règlement intérieur provisoire. Cette partie est intitulée « Vie universitaire », ce sont quasiment toutes les règles quotidiennes qui s'appliquent aux étudiants, mais aussi aux personnels ainsi que les règles qui s'appliquent aux personnes extérieures lorsqu'elles se retrouvent dans les locaux de l'université.

Pour citer quelques exemples, il y a les règles relatives à la mise à disposition de salles, les règles de sécurité et d'hygiène concernant les associations étudiantes ou des règles relatives aux poursuites disciplinaires. C'est une partie qui est beaucoup plus longue que ce qui existait à l'époque de l'université de Franche-Comté mais c'est à relativiser car la quasi totalité des articles reprennent

à droits constants des textes qui existaient déjà avant. Il s'agissait donc simplement d'essayer de regrouper dans un seul document des textes déjà en vigueur mais qui étaient plus ou moins éclatés, soit dans des textes nationaux, soit dans des textes internes à l'établissement.

Il y a aussi certaines précisions sur des éléments en rapport avec des valeurs chères à l'université qui ont été développées, d'ailleurs bien plus que dans aucune autre université en France, notamment en ce qui concerne les libertés académiques des enseignants-chercheurs et les libertés universitaires des étudiants en matière d'expression.

Enfin, la dernière partie comporte quelques dispositions finales, notamment sur les sanctions encourues en cas de méconnaissance du règlement intérieur.

La procédure d'élaboration de ce règlement a été participative puisque tous les services centraux et communs ont été invités à participer à la rédaction des articles qui les concernent directement. Il y a donc eu plusieurs réunions de travail à ce sujet.

Le règlement a ensuite été proposé à la relecture des membres du CSAE de l'université, donc le CSAE conjoint ex uFC-UBFC à l'occasion d'une réunion de travail avec la direction des affaires juridiques. Cela a permis d'entendre les observations et les demandes des représentants du personnel. Ce qui a abouti à la modification de certains articles.

Ensuite, conformément au texte applicable, le projet a été approuvé par notre CSAE et notre CAC, ainsi que par les conseils d'administration des établissements composantes, SupMicroTech et UTBM. Aujourd'hui, il est soumis à votre approbation à la majorité absolue des membres en exercice, comme l'imposent les statuts.

Je vous remercie.

Le Président.- Je vous remercie, Justine, pour cette présentation très claire et qui montre bien le processus collaboratif qui a présidé à l'élaboration de ce règlement intérieur.

Avez-vous des questions sur ce texte ? Michel.

M. Savaric.- J'ai une remarque.

Si on compare avec l'ancien règlement intérieur de l'uFC, on constate qu'on était sous un régime de libertés, en commençant par les libertés universitaires. L'article 2 était sur les libertés syndicales.

Dans ce nouveau règlement intérieur, sachant que je suis contre et que je voterai contre, on constate que les libertés n'arrivent pas avant l'article 48 et qu'on commence par la gouvernance.

De plus, tout est effectivement extrêmement touffu. Comme cela a été dit, il est beaucoup plus long que l'ancien règlement intérieur, c'est très technocratique et on n'est visiblement plus sous un régime de libertés. Il s'agit donc d'un recul.

M. Wane.- Vous dites que les libertés sont dedans... ou pas ?

M. Savaric.- Elles sont dedans, elles sont diluées, elles arrivent à la fin.

M. Wane.- Ok, merci. Si elles sont dedans, cela me convient.

Mme Piranda.- La partie 1 reprend la partie actuelle du règlement intérieur provisoire. Elle est finalement restée en première partie.

Après, sur le fond, il n'y a aucun changement. On a même plutôt davantage développé les articles relatifs aux libertés académiques des enseignants-chercheurs et surtout aux libertés des étudiants en matière d'expression et d'information. Sur le fond, c'est donc plus poussé en matière

de libertés, mais c'est effectivement peut-être plus dilué parce que comme je l'ai indiqué, l'objectif a été de regrouper des textes un peu épars au sein de l'université pour essayer de clarifier le tout.

Il y a donc effectivement aussi d'autres dispositions que celles des libertés, mais ces dernières n'ont pas été oubliées.

Le Président.- Merci Justine.

Je comprends que tu évoques la portée symbolique de la situation des articles dans le texte, mais en revanche, sur le plan du contenu strict, les libertés n'ont pas disparu. Ce n'est donc pas un texte liberticide, loin de là. Par ailleurs, comme l'a dit Justine, elles ont même été développées.

Je regrette donc ton observation.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Dans ce cas, je vous propose de procéder au vote pour valider ce règlement intérieur définitif.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ? (*1 vote contre*).

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité moins une voix contre.

Je vous remercie et merci à Justine pour le travail accompli.

5.2 Structure de l'EPE

Nous allons maintenant passer à l'évocation de statuts de plusieurs structures de l'Établissement Public Expérimental. C'est Antoine Perasso qui va nous présenter successivement la révision des statuts du collège de premier cycle, puis les statuts de trois de nos instituts : Environnement, territoires et politiques publiques, santé et sport, humanités et droit, sachant que nous avons déjà traité antérieurement dans un autre CA les statuts de l'institut de technologie.

5.2.1 Révision des statuts du collège de 1er cycle (pour vote)

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président.

En ce qui concerne les statuts du collège de premier cycle, nous avons déjà fait une révision lors d'un précédent CA et c'est un complément que nous apportons après vérification par la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la compatibilité avec les statuts de l'EPE, ce qui est le cas.

Il y a juste une petite modification qui est apportée en dernière page, page 8, sur l'article 14 qui fait référence à la modification des statuts. Pour être en harmonie avec les processus de modification qui sont intégrés dans les statuts des autres structures, à savoir des instituts de l'UMLP, nous proposons que les modifications requièrent l'avis du directoire en formation plénière et non pas restreinte. C'est la toute dernière phrase des statuts qui est modifiée avec « directoire en formation plénière » en lieu et place de « directoire en formation restreinte ».

5.2.2 Statuts de l'institut d'environnement, territoires et politiques publiques (pour vote)

5.2.3 Statuts de l'institut de la santé et du sport (pour vote)

5.2.4 Statuts de l'institut des humanités et du droit (pour vote)

En ce qui concerne les statuts des trois autres structures qui vous ont été transmis, à savoir

l'institut environnement, territoires et politiques publiques, l'institut des humanités et du droit et l'institut de la santé et du sport, il s'agit d'un travail d'harmonisation de ces statuts en accord avec ceux de l'institut de technologie.

Lors du conseil d'administration du 14 octobre dernier, nous avons présenté la version finalisée après les contributions attendues des établissements composantes pour les statuts de l'institut de technologie, qui avaient servi "d'étalon" dans le travail mené. Nous avons dit que nous allions harmoniser avec les trois autres instituts. Nous sommes donc aujourd'hui en train de vous présenter ce travail d'harmonisation.

Il y a toutefois une subtilité que nous devons porter à votre connaissance, une modification qui est apportée pour les statuts de l'institut santé et sport car entre la version initiale qui avait été présentée en mai dernier des statuts et cette version finale, l'établissement composante SupMicroTech a intégré le périmètre de l'institut santé et sport eu égard à un certain nombre de formations qui relèvent du domaine. Les statuts ont donc été actualisés au niveau du périmètre, ainsi qu'au niveau du conseil qui tient compte d'un siège avec voix délibérative pour l'établissement composante SupMicroTech.

Pour les autres, les changements sont en accord avec ce que nous vous avons présenté pour l'institut de technologie.

Le Président.- Merci, Antoine, pour cette présentation synthétique.
Y a-t-il des questions sur ces différentes modifications ?

M. Perasso.- Je peux malgré tout amener le processus en éclairage.

Ces statuts, pour les trois instituts, ont été présentés devant les conseils d'administration des établissements composantes. Il y a eu une adoption à l'unanimité par le conseil d'administration SupMicroTech et un vote pour par le conseil d'administration UTBM avec 11 pour, 7 contre et 4 abstentions.

Le Président.- Merci Antoine.
Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Pour des raisons juridiques, il va falloir voter par structure. Nous allons donc voter quatre fois pour valider chacun des points.

Nous allons commencer par la révision des statuts du collège de premier cycle, la modification de l'article 14.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ? 1 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

Pour les statuts de l'institut environnement, territoires et politiques publiques, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ? 1 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

Pour les statuts de l'institut de la santé et du sport, pour les personnes présentes, qui

s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ? 1 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

Pour les statuts de l'institut des humanités et du droit, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ? 1 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

Je vous remercie.

Nous passons au dernier point des affaires statutaires.

5.3 Révision des statuts de SeFoC'Al (pour vote)

Pour les statuts de SeFoC'Al, c'est Clémence Lavigne, de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, qui va nous présenter ce point.

Mme Lavigne.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

La modification des statuts de SeFoC'Al est liée au passage à l'EPE ainsi qu'un constat de certaines limites dans le fonctionnement actuel.

Trois types d'évolutions. Les premières évolutions concernent le périmètre d'intervention du service. Il a en effet fallu tenir compte de l'introduction parmi les actions de SeFoC'Al du bilan de compétences et également de la réforme de la répartition du solde de la taxe d'apprentissage qui fait de SeFoC'Al un coordinateur.

Le passage à l'EPE a également fait évoluer les fonctions de SeFoC'Al. En effet, l'UMLP est l'organisme de formation mais délègue désormais - c'est inscrit dans les statuts - la gestion du CFA et de toute l'activité de formation professionnelle, que ce soit sur le plan réglementaire, administratif et financier à SeFoC'Al.

La seconde évolution affecte l'organisation des instances du service. Cette révision tient compte de l'augmentation des recettes et de la nouvelle et importante place de SeFoC'Al auprès de l'UMLP. Cette révision des statuts consiste en la création d'un conseil d'orientation stratégique qui s'est avéré nécessaire pour anticiper les évolutions de l'activité du service et les impacts sur l'UMLP.

Autre point : le conseil restreint qui existait auparavant est rebaptisé comité de pilotage et il conserve ses attributions. La composition a également été un peu révisée.

Quant au conseil restreint élargi qui était l'héritage d'une structure préexistante, il n'a plus lieu d'être et il est remplacé par un conseil de perfectionnement qui est désormais obligatoire.

La troisième et dernière évolution est liée à la direction. Le directeur peut désormais être sélectionné parmi les enseignants-chercheurs, mais également parmi les enseignants. Il n'y a plus de limitation du nombre de mandats. La durée du mandat est maintenue à 5 ans.

Un deuxième poste de direction adjointe est créé pour la formation continue pour tenir compte de la nouvelle taille du service qui comprend désormais 40 collaborateurs.

Enfin, la composition du bureau qui assiste le directeur est précisée.

Ces statuts ont été validés par la DAJI, soumis au conseil restreint de SeFoC'Al le 3 mars 2026. Ils ont été adoptés par 12 voix pour, une abstention et zéro contre sur 19 membres en tout.

Je vous remercie.

Le Président.- Merci, Clémence, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions sur cette révision statutaire de SeFoC'Al ? Marie-Pascale, puis Emmanuel.

Mme Behra.- J'aimerais savoir pourquoi on a modifié le fait de ne pas limiter le nombre de mandats. Est-ce parce qu'on a une réglementation qui impose de ne pas le limiter ou est-ce pour pouvoir laisser la possibilité aux collègues de se représenter à chaque fois ?

M. Perasso.- C'est le deuxième cas que vous avez évoqué, donc pour laisser la possibilité de se représenter et peut-être d'optimiser la possibilité d'avoir des candidatures en adéquation avec les attentes au niveau de SeFoC'Al.

Le Président.- Merci Antoine.

M. Foltête.- Je vois dans le comité de pilotage qu'il est prévu que siègent des membres de droit des établissements composantes de l'UMLP intégrés au CFA. J'aimerais avoir une explication ; est-ce que cela existe aujourd'hui ? Que signifie « établissements composantes de l'UMLP intégrés au CFA » ?

M. de Casteljau.- On ira chercher des établissements composantes si tant est qu'ils fassent gérer leur activité qui relève de SeFoC'Al par SeFoC'Al. C'est s'il y a une coopération avec les établissements composantes.

Aujourd'hui, si ce n'est pas le cas, cela veut dire que cela ne s'appliquera pas, mais demain, s'il y a une évolution, nous ne serons pas obligés de revenir pour faire modifier les statuts.

En tant qu'établissement composante, vous pourriez nous dire que vous voudriez bien rentrer mais que si vous n'avez pas voix au chapitre, cela ne va pas. Nous vous offrons donc cette possibilité quand elle se présentera.

Le Président.- Si SupMicroTech veut passer par SeFoC'Al, vous êtes les bienvenus.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je vous propose de valider ces modifications présentées par Clémence.

Pour les personnes présentes, pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Adopté à l'unanimité*).

Merci.

Nous passons au chapitre suivant.

6. Affaires immobilières

6.1 Présentation du dossier d'expertise modificatif - DEX pour l'institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (pour vote)

Charles de Kergariou, directeur de la direction du patrimoine immobilier, nous a rejoints. Nous allons commencer par la présentation du DEX modificatif pour l'ISIFC.

M. de Kergariou.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

L'ISIFC est un projet qui est déjà passé par cette instance pour voter le dossier d'expertise première mouture. Il se trouve que dans le dossier d'expertise tel que nous l'avons présenté, il était indiqué une enveloppe « premier équipement », mais nous n'avions pas associé à cette enveloppe une demande expresse à une participation de l'Etat. Pour y remédier, nous vous proposons aujourd'hui un DEX modificatif pour intégrer l'équivalent de 232 000 € de mobilier dans l'opération, donc en plus des 3 400 000 € indiqués sur la diapositive à l'écran. Ce qui permettra en grande partie de meubler des salles de TP de biologie, de biochimie et de mécanique, à peu près à deux tiers de l'enveloppe de 230 000 €.

Je profite du passage dans cette instance pour préciser que l'ISIFC tranche 1 est un bâtiment qui fonctionne déjà très bien. Nous allons lui adjoindre une aile qui vous est représentée sur l'image à l'écran, qui va permettre de suivre la montée en puissance des promotions de l'ISIFC, donc afin d'avoir un bâtiment qui soit suffisamment dimensionné pour accueillir l'ensemble des promotions.

C'est un point assez technique. C'est juste une demande, *via* le dossier d'expertise, d'une participation de l'Etat à hauteur de 232 000 € pour le premier équipement de la tranche 2 de l'ISIFC.

Le Président.- Merci Charles.

Il est effectivement très important d'anticiper cette question de premier équipement parce que cela permettra de fonctionner le plus rapidement possible et de ne pas avoir de mauvaise surprise ensuite, lors de la mise en service des locaux.

Y a-t-il des observations ou des questions sur ce point ? (*Néant*).

Je vous propose de valider cette révision du DEX.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

Merci.

6.2 Présentation de la phase avant-projet définitif (APD) du numéricum (pour vote)

M. de Kergariou.- Il s'agit d'un projet qui a été inscrit au CPER 2021-2027. Les choses ont bien avancé jusqu'à l'approbation du portage de la maîtrise d'ouvrage de l'opération par l'ancienne université de Franche-Comté et maintenant UMLP. Le CA du 19 décembre a permis de valider le plan de financement.

L'équipe lauréate a été désignée en septembre 2024 et il nous a fallu temporiser pour la suite parce que nous avons besoin de mettre à jour notre SPSI pour pouvoir valider le lancement de cette opération puisque c'est non seulement un bâtiment neuf, mais en plus un bâtiment qui n'existait pas dans notre plan stratégique précédent. Nous avons donc besoin de faire valider cela par nos instances rectorales et la direction de l'immobilier de l'Etat.

Le SPSI a été validé début 2025, ce qui a permis de valider le dossier d'expertise. Depuis cette période, le projet est en avance de façon tout à fait satisfaisante puisque nous arrivons à l'avant-projet définitif, qui est globalement le milieu de la phase de conception.

L'idée serait de pouvoir, sur ce projet pour ceux qui ne le connaissaient pas, améliorer la qualité de l'accueil des différents apprenants sur la partie simulation. Nous avons déjà des espaces de simulation disséminés dans l'ensemble du site des Hauts du Chazal, y compris au niveau du labo

d'anatomie sous la BU Santé. L'idée de ce centre est vraiment de tout rassembler en un même lieu, d'optimiser le fonctionnement et d'atteindre un centre de référence de type 3, ce qui permettra d'être assez en avance par rapport à l'ensemble des simulations que l'on peut avoir sur d'autres universités ou d'autres régions de France.

Sur la *slide* suivante, vous avez un rappel sur la partie prévisionnelle de l'opération. On est sur un CPER qui intéressait une participation de l'Etat, de la Région et de Grand Besançon Métropole, chacun à hauteur de 2 M€. L'université a accepté de participer sur ses fonds propres à hauteur de 1 M€ complémentaire pour obtenir un programme de bâtiments qui soit cohérent et qui permette de répondre à une tranche 1 tout à fait cohérente. On verra le niveau de référence dans les images suivantes pour voir un peu quel est le principe.

Nous sommes aujourd'hui en phase d'avant-projet définitif, avec une consultation des entreprises à horizon juin 26 / septembre 26 pour un démarrage des travaux à l'automne, donc d'octobre 26 à juin 28 et une livraison prévue en juillet 28.

Pour ceux qui connaissent les programmes immobiliers, nous sommes ici sur un planning prévisionnel, donc sur l'optimal. On n'est jamais à l'abri d'une défaillance d'entreprise, mais il est important malgré tout d'avoir ces jalons-là. Pour nous, ce sont des jalons qui rythment notre opération, ce qui fait partie de la vie des bâtiments. Il y a en effet des choses qu'on maîtrise et d'autres qu'on ne maîtrise pas. Pour autant, c'est ce à quoi nous allons essayer de nous tenir.

M. de Casteljau.- Nous avons parlé d'immobilier dans le compte financier, c'est pour cela qu'il y a des sourires dans la salle ; j'ai fait un petit focus sur l'immobilier.

M. de Kergariou.- Sur la *slide* suivante, vous avez l'évolution du coût. Ce sont des choses qui sont intégrées dans nos plans de financement, c'est-à-dire qu'on donne une enveloppe-travaux à l'équipe de maîtrise d'œuvre en phase de conception initiale et nous avons, dans nos tableaux, la possibilité d'une revalorisation ponctuelle, soit pour des aléas purs, soit pour des choix un peu techniques.

On est passé de 3,9 M€ à 4,2 M€, en sachant qu'il y a un indice de révision qui intègre déjà une augmentation. Grosso modo, ce sont 180 000 € de plus pour le projet que l'on peut expliquer sur la *slide* suivante.

Il y a des éléments liés en grande partie à l'amélioration du bâti. Nous avons fait un choix qui peut être un choix stratégique, qui est de dire que ce bâtiment, en augmentant assez peu le coût, il est possible de le rendre beaucoup plus efficace thermiquement. C'est donc un choix qui a été fait à hauteur de 56 000 € hors taxes, en améliorant les épaisseurs d'isolant et en étant significativement performant en termes de bilan carbone également puisqu'on intègre de la paille dans le bâtiment. C'est donc quelque chose d'assez efficace par rapport au circuit court et au bilan carbone de l'opération.

On a un élément qui est plutôt sur une question d'aléa, qui est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas toutes les études pour voir comment l'eau va s'infiltrer à la parcelle. Nous avons donc pris la partie maximale du risque, ce qui représente 79 200 € pour gérer ces infiltrations sur site.

Ensuite, on a des demandes complémentaires des utilisateurs pour que le niveau du bâtiment soit satisfaisant dès la livraison. On complète cela avec le hall qui préfigurait une extension future, qui était assez largement dimensionnée. L'idée est de l'occuper pour l'instant avec des bureaux pour ne pas avoir 40 m² d'espace peu utile. On verra ensuite si, dans une tranche 2 à 3, 4, 5 ou 8 ans, on démonte ces bureaux pour les déplacer. En tout cas, on augmente le budget mais avec des éléments argumentés d'amélioration du projet.

Vous avez ensuite la présentation du niveau à l'écran. Le principe de la simulation est

d'avoir des blocs de trois salles, une salle où on simule, une salle où on pilote et une salle où on débriefe. Il y a donc tout autour de ce noyau central avec les vestiaires et les circulations, des salles de simulation qui viennent se déployer.

Dans cette instance, je pense que je peux difficilement aller plus loin dans le détail sachant que ce serait un peu trop long, mais la direction du patrimoine immobilier est disponible s'il y a des personnes intéressées pour aller un peu au-delà.

Le Président.- Merci Charles.

Y a-t-il des questions sur cet avant-projet définitif ? Emeline.

Mme Beluche.- Je n'ai pas noté la surface du bâtiment.

M. de Kergariou.- Il y a 1 056 m².

Le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Lucas.

M. Poittevin.- Bonjour. Merci pour cette présentation.

A un moment, j'avais cru comprendre qu'il y avait un étage supérieur qui aurait pu être dédié à des salles de travail, dont le projet aurait été abandonné pour des questions budgétaires. Est-ce que cela faisait partie initialement du projet ou pas du tout ?

M. de Kergariou.- Sur cette opération, les toutes premières préfigurations amenaient des salles de simulation en plus grand nombre et amenaient des salles d'ECOS (examens cliniques objectifs structurés). Il se trouve qu'on approchait 23 M€.

Les financeurs étaient déjà très heureux d'avoir pu mettre chacun 2 M€ dans le panier et ne se voyaient pas rajouter chacun 10 M€. Il a donc fallu travailler à périmètre constant. L'objectif a été dans un premier temps de retrouver un programme qui permettait un dimensionnement cohérent de l'espace de simulation. Nous nous sommes un peu concentrés là-dessus, en lien avec les financements dont nous avons hérité grâce au CPER.

M. de Casteljau.- C'est un programme qui permet une extension éventuelle.

M. de Kergariou.- Quand on voit la forme du bâtiment sur les deux *slides* précédentes, c'est un projet qui paraît un peu torturé, mais c'est parce que des greffes futures sont prévues au niveau du bloc en partie haute. Les structures le permettent aussi par rapport à la surcharge des éléments qui seront construits.

Ce n'est donc pas abandonné, mais aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de construire la totalité du programme tel qu'on l'a rêvé, tel que les utilisateurs le souhaitaient également. C'est donc une histoire de compromis en fonction des montants de financement dont nous disposons.

Le Président.- Merci Charles.

En fonction de nos moyens, de l'évolution de notre SPSI, etc., il pourrait y avoir une phase 2. On verra si on peut ou pas. En tout cas, c'est déjà une belle phase 1 qui va offrir des possibilités importantes pour la formation.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je vous propose de voter pour valider la présentation qui vient d'être faite par Charles.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

Merci.

6.3 Approbation du dossier d'expertise modificatif du bâtiment A opération éco-campus (pour vote)

M. de Kergariou.- On part maintenant dans le nord Franche-Comté, sur une opération éco-campus qui est une opération de longue haleine puisqu'il s'agit d'opérations sur plein de bâtiments disséminés sur différents endroits dans la ville de Belfort.

Sur le Techn'hom spécifiquement, des blocs de bâtiments avaient hérité de financements du CPER. Ce bâtiment A avait un financement de plus de 4 M€ dans un premier temps. Nous avons souhaité, pour ne pas bloquer l'opération éco-campus, redistribuer certains financements de nos opérations vers des opérations portées par Grand Belfort et par la Région pour être sûr, après le plan de relance qui a fait flamber les prix et la guerre en Ukraine qui avait encore plus fait flamber les prix, que nous n'ayons pas un blocage complet des opérations.

Le bâtiment s'est retrouvé dimensionné à hauteur de 3,1 M€ et lorsqu'on a lancé, début 2025, les différentes études structurelles, il s'est avéré que la halle métallique la plus grande n'était pas dimensionnée pour permettre une isolation thermique renforcée telle que nous le souhaitions. Il a donc fallu faire des choix et aujourd'hui, le choix qui a été fait - qui a été proposé à la fois à l'Etat et à la Région qui sont nos principaux financeurs - était de redimensionner notre intervention sur ce site.

L'objectif va donc être de modifier l'intervention sur le périmètre, mais de garder malgré tout une réhabilitation de qualité sur les endroits que nous allons traiter.

Si nous devons faire aujourd'hui ce bâtiment tel que nous l'avions prévu initialement, cela nécessiterait la démolition d'une grande halle de plus de 1 600 m² pour une reconstruction, ce qui n'est pas du tout les mêmes coûts que ceux qui avaient été imaginés. On serait donc en dépassement de 2 M€.

Aujourd'hui, nous n'avons pas la possibilité d'absorber ce type de dépassement. Nous avons donc modifié légèrement le programme, sachant que ce bâtiment se décompose en plusieurs sous espaces. Vous avez les salles TD en bleu à l'écran, qui sont à peu près à 690 m² et une halle technique qui est une grande halle avec une grande hauteur sous plafond, qui est très peu isolée, qui est donc assez inconfortable. L'objectif était de pouvoir lancer les études, la conception et la réalisation très rapidement sur l'ensemble du bâtiment.

Aujourd'hui, comme les financements ne le permettent pas, nous allons décaler la halle technique sur une tranche 2 et nous allons nous attacher à réhabiliter les salles TD, toujours sur des niveaux de référence minimum qui sont -40 % par rapport aux consommations de référence. Dans la plupart de nos opérations, nous atteignons maintenant -60 %. Là, on parle du minimum parce que les plans Etat Région sont aujourd'hui assis sur ces exigences. L'université essaie toujours d'ailler un peu au-delà pour pouvoir se mettre en conformité avec le décret tertiaire qui nous amènerait en 2050, donc à -60 % d'énergie.

La halle technique ne sera pas complètement oubliée puisqu'il y aura tout de même des petits travaux de réalisés pour des améliorations (confort d'été notamment).

Dans le programme coût qui est proposé, qui a été transmis aux administrateurs, il s'agit d'une modification de l'emprise. On ne travaille donc plus l'ensemble du bâtiment, mais juste la

partie que vous avez en bleu à l'écran, avec une modification du coût de l'opération et un ajustement du planning par rapport à ces modifications.

Par rapport à la partie financière que nous allons voir ensuite, l'opération est aujourd'hui en dessous des 3,1 M€ dont nous disposons. Ce que nous avons pu faire valider lors de notre suivi CPER avec l'Etat et la Région la semaine dernière, c'est une redistribution sur le bâtiment B qui jouxte le bâtiment A et sur un autre bâtiment pour consommer l'ensemble de l'enveloppe dont nous disposons sur ce site.

Il peut paraître un peu étrange de jouer avec des allers-retours et des ajustements, mais comme nous sommes à périmètre constant sur des questions financières, nous sommes un peu obligés de nous adapter. Nous aurons sans doute la possibilité, à terme *via* des tranches successives, de pouvoir améliorer notre intervention sur ce bâtiment A, mais là nous serons déjà sur un bâtiment qui sera tout à fait fonctionnel au regard du bâtiment Énergie, projet porté par la Région à plus de 25 M€, qui sera un peu le projet totem du site. Nous serons donc sur un bâtiment qui pourra effectivement être tout à fait fonctionnel dans ses interactions.

Les surfaces concernées initialement étaient de 2 650 m². Nous n'allons réhabiliter thermiquement que 690 m², mais nous allons tout de même réaménager l'équivalent de 1 560 m².

Vous avez à l'écran le planning du déroulé des opérations, ce qui nous mène, pour un lancement de consultation d'entreprises, en toute fin d'année 26 et pour une livraison fin d'été 2028.

Ce projet éco-campus est vraiment un projet très complexe, avec des opérations tiroirs qu'il faut libérer pour ensuite faire en sorte que les formations puissent glisser d'un bâtiment à l'autre. C'est malgré tout un exercice nécessaire. Merci.

Le Président.- Merci Charles. C'est de la bonne gestion. Merci à la DPI pour tout le travail accompli, qui nous permet d'optimiser nos moyens. Ce qui est tout de même essentiel ; nous en parlions tout à l'heure.

Y a-t-il des questions sur ce dossier d'expertise modificatif pour le bâtiment A éco-campus ? (*Néant*).

Je vous propose de donner un avis favorable à la proposition qui nous est faite.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Adopté à l'unanimité*).

Merci. Et merci à Charles.

Il nous reste deux points dans les affaires immobilières.

6.4 Demande d'inscription d'un corpus d'hologrammes de l'Université Marie et Louis Pasteur au titre des monuments historiques (pour vote)

Notre DGS va nous parler d'une demande que nous formulons de protection au titre des bâtiments historiques pour la collection d'hologrammes située à Femto-st.

M. de Casteljau.- Il s'agit d'une demande un peu spécifique. Je vous propose de suivre la proposition du département d'optique, soutenue plus globalement par le laboratoire Femto, qui est de demander un classement de notre collection d'hologrammes.

C'est la première fois que nous faisons cela et nous sommes *a priori* parmi les seuls établissements à le faire. C'est un classement que nous demanderions à la DRAC, ce qui nous permettrait de valoriser ces collections puisqu'elles seraient référencées dans la base de données

patrimoine du ministère de la culture. Cela permettra de valoriser ce patrimoine et de valoriser aussi plus globalement notre politique patrimoniale. Cette demande est appuyée par le service Sciences, Arts et Culture.

J'avoue que c'est un dossier un peu spécifique et formellement, comme cela fait partie de nos biens, il est bon que le CA puisse se positionner sur cette progression et cette valorisation de ce patrimoine.

Le Président.- Merci Christophe.

Tout le monde n'a pas vu la collection d'hologrammes ; j'ai eu la chance de la voir. Laurent la connaît bien, évidemment, au département optique de Femto-st.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Laurent.

M. LARGER.- Ce n'est pas vraiment une question mais juste un commentaire.

C'est une collection quasi unique au monde et toute valorisation qu'il pourrait y avoir retomberait aussi sur l'établissement. C'est donc une très bonne initiative et c'est une collection que j'encourage tout le monde à visiter. Il suffit de prendre contact avec le directeur de Femto-st ou le directeur du département d'optique et les visites se font bien volontiers, cependant en petit nombre puisque c'est une salle qui est assez faible en taille.

En tout cas, il y a vraiment des pièces uniques au monde dans cette collection.

Le Président.- Merci, Laurent, pour ces précisions.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

6.5 Demande d'autorisation d'occupation à titre précaire (AOP) d'un logement - IUT Besançon (pour vote)

Il s'agit ensuite d'évoquer une demande d'autorisation à titre précaire d'un logement de l'IUT à Besançon.

M. de Casteljau.- L'établissement dispose en effet d'un certain nombre de logements. Nous les utilisons par nécessité absolue de service et c'est systématiquement sur des autorisations d'occupation à titre précaire. Ce qui veut dire que le jour où l'établissement aurait besoin de cet espace pour en faire autre chose, il pourrait mettre fin à ce bail de façon assez rapide. Mais ce n'est pas l'objet. L'objet est bien d'utiliser l'ensemble de nos mètres carrés et donc d'avoir sur nos sites des personnels logés, sachant que le fait d'avoir une présence permet de lutter éventuellement contre certaines incivilités.

Formellement, c'est le CA qui doit valider le fait que nous autorisons cette occupation à titre précaire pour une collègue de l'établissement contre loyer.

Le Président.- Merci Christophe.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de valider cette proposition.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Il nous reste à aborder le dernier chapitre du CA avec des points relatifs à la CFVU.

7. Approbation des avis de la CFVU du 12 février 2026 (pour vote)

C'est Pierre Joubert, notre vice-président en charge des formations, qui va les aborder successivement.

M. Joubert.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Il y a quatre projets de délibérations suite à la dernière CFVU. Les deux premières concernent des aspects assez techniques qui seront assez rapides et deux autres aspects sur la vie étudiante.

7.1 E-candidat - capacités d'accueil et calendrier 2026-2027

La première concerne des mises à jour liées à des modifications ou des compléments suite au vote que le conseil d'administration de l'UMLP avait fait lors de sa séance du 16 décembre 2025 pour préparer la rentrée 2026-2027. Cela concerne une mise à jour concernant l'UFR Santé sur les calendriers de la plateforme e-candidat, qui est une plateforme dématérialisée qui permet aux candidats de candidater lorsqu'ils ne correspondent pas aux profils des plateformes Parcoursup et MonMaster, par exemple pour des entrées en licence 2^e année, licence 3^e année et en master 2^e année.

La formation qui n'avait pas encore les dates à nous communiquer lors de la séance du mois de décembre était le Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée 1^{ère} année (IPA1), qui ont été donc mises à jour dans le tableau qui vous a été transmis.

Comme ce sont des aspects qui concernent l'organisation de nos formations et de nos services, cela nécessite l'approbation du conseil d'administration de l'établissement support.

La CFVU, dans sa séance du 12 février, s'est prononcée favorablement à cette demande avec 21 suffrages exprimés pour et deux abstentions sur les 23 votants.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Néant*).

Je vous propose de voter pour valider cette proposition.

Pour les personnes présentes, pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

Merci.

7.2 Calendrier des formations 2025-2026 - modification des dates de soutenance du Master management du sport 1^{ère} année (pour vote)

M. Joubert.- Ensuite, c'est la suite de ce que je viens de vous expliquer. C'est une modification, une mise à jour des dates de soutenance liées à l'organisation du Master management

du sport 1^{ère} année proposé par l'UFR STAPS.

De la même façon que pour la présente délibération, du fait que cela touche à l'organisation globale de nos formations, ce correctif nécessite un avis du CA. La CFVU s'est prononcée favorablement avec 23 suffrages exprimés pour sur les 23 votants.

C'est surligné en jaune. C'est juste un ajustement des dates en fonction des périodes de stage. C'est lié principalement aussi aux supports de stage et aux terrains d'accueil qui peuvent un peu évoluer en fonction des disponibilités des entreprises ou des associations.

Le Président.- Merci Pierre.

Il s'agit donc d'une adaptation pragmatique.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de valider cette proposition.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

Les deux derniers points vont concerner le FSDIE.

7.3 FSDIE – répartition des sommes en fonction des missions

Le premier d'entre eux est relatif à la répartition des sommes en fonction des missions.

M. Joubert.- Il s'agit d'un point « vie étudiante ».

Comme vous le savez, le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) est abondé par une part de la CVEC (contribution à la vie étudiante et au campus) que payent nos étudiants lorsqu'ils s'inscrivent à l'université. Cette part de la CVEC est de 30 %. C'est une part réglementaire qui n'a pas été modifiée, qui a fait l'objet d'un vote en CFVU et au CA lors de précédentes séances.

Ce qui est soumis à votre délibération, c'est la façon dont cette somme va être répartie en fonction des actions qui sont liées au FSDIE. Il est proposé de répartir 70 % de la somme à l'intention des projets portés par les associations étudiantes ; c'est ce qu'on appelle le fonds FSDIE dont nous parlerons dans les délibérations suivantes. Ce sont tous les soutiens aux initiatives des associations en fonction de leurs objets.

Le deuxième volet concerne les 30 % restants, qu'on appelle le volet social. Les sommes pour 2026 seront en fonction de la contribution CVEC dont nous avons parlé tout à l'heure lors du compte financier, donc la projection pour 2026 de la contribution CVEC à hauteur du nombre d'étudiants inscrits dans l'université. Les 30 % correspondraient à un budget du FSDIE de 499 320 €. Avec la répartition 70/30, nous aurions 349 524 € dévolus au soutien aux projets et aux initiatives des associations étudiantes et 149 796 € pour le volet social.

Plus précisément sur le volet social, ce qui est aussi soumis dans la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, c'est la répartition suivant deux volets.

Le premier volet concerne les aides ponctuelles pour lesquelles nous proposons que 70 % des 30 % soient affectés, soit la somme de 104 857 €. Ce qu'on appelle les aides ponctuelles, ce sont les aides gérées avec un conventionnement que nous avons avec le service social du Crous, qui permet, à travers une commission qui se réunit tous les mardis, de statuer sur les demandes des étudiants qui se retrouvent en précarité et en situation difficile, par exemple un étudiant qui, dans

le cadre d'un stage, a besoin de prendre un billet de train pour se déplacer vers l'entreprise. C'est une aide ponctuelle. Le service social du Crous est donc en capacité de faire l'étude en amont pour savoir si nous pouvons venir en aide à cet étudiant. C'est une commission qui fonctionne très bien et qui, de façon hebdomadaire, permet de répondre assez rapidement aux demandes.

L'autre volet, c'est le volet « urgence » qui est lié notamment à l'urgence, c'est-à-dire les aides spécifiques liées à une situation d'urgence pour laquelle le Crous, de par les réglementations, n'est pas en capacité d'avoir une réponse dans le délai qui peut être de quelques heures. J'ai noté quelques exemples : le lien avec l'épicerie solidaire dont nous allons parler dans la dernière délibération, les lieux d'hébergement si un étudiant, le vendredi soir, interpelle ou alerte nos services en composante ou au niveau du Bureau de la Vie Etudiante parce qu'il n'a plus de logement, parce qu'il ne peut pas s'acheter de quoi manger. C'est donc vraiment de l'aide d'urgence avec des cartes prépayées de 20 à 30 € qui permettent d'aller s'acheter à manger, des chambres qui sont préservées ou des accords avec notamment le centre international du séjour qui nous permet, à travers cet abondement, de répondre à la demande. Ce sont là des réponses temporaires avant que les dispositifs d'aide ponctuelle puis tous les services sociaux, à la fois à travers nos structures en interne et le Crous, puissent venir en aide à nos étudiants.

Voilà la proposition qui est faite, qui est déjà en fonctionnement cette année. Au regard du bilan qui en a été fait, nous souhaitons continuer à travailler dans cette dynamique.

Cette répartition a été discutée dans le cadre de la commission du FSDIE, présentée en CFVU dans lequel plusieurs échanges ont eu lieu, notamment avec les élus étudiants.

La CFVU s'est exprimée à l'unanimité des 23 votants pour la répartition qui vous est proposée aujourd'hui.

Le Président.- Merci, Pierre, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? Marie-Pascale.

Mme Behra.- Vous avez indiqué que cela fonctionnait déjà cette année. Est-ce qu'on a déjà voté cette répartition-là ?

M. Joubert.- Non, le conventionnement avec le Crous a déjà fonctionné l'année dernière. J'ai dit « cette année » par erreur, pardon. Là, ce qu'on demande, sachant qu'on est sur l'exercice budgétaire 2026, c'est de pouvoir affecter les sommes de la CVEC, dont 30 % pour le FSDIE et, à l'intérieur du FSDIE, 70 % pour qu'on puisse aider et soutenir les initiatives étudiantes et 30 % pour le volet social que je viens de vous présenter.

Nous avons besoin de la délibération du CA pour que l'agent comptable puisse mettre en œuvre cette politique d'aide et de soutien aux étudiants.

Nous communiquerons aussi vis-à-vis des composantes sur ces dispositifs qui se mettent en place petit à petit et qui commencent à se faire connaître. Je regarde aussi les élus étudiants parce que ce sont des aspects sur lesquels il faut qu'on informe au plus près de la demande quand elle arrive.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il d'autres questions ? Lucas.

M. Poittevin.- Je n'ai peut-être pas entendu l'information. A-t-on une idée du taux d'utilisation, notamment sur le volet « urgence » ?

M. Joubert.- Sur l'exercice précédent (2025), ce volet a été à peu près utilisé à 1 000 ou 2 000 €. C'est pour cela que nous souhaitons le maintenir.

Le volet social n'est pas utilisé dans son entièreté. Ce qui veut dire qu'on n'a finalement pas tant d'étudiants qui sont en urgence ou alors - et cela rejoint ma remarque précédente – nous n'avons pas assez communiqué ou en tout cas ce dispositif n'est pas assez connu, ceci à tous les étages concernant la possibilité de répondre à une urgence de nos étudiants.

C'est pour cela que je disais que nous avons un objectif d'information dans ce projet-là.

Les 44 000 € n'ont donc pas été totalement consommés. Par contre, ils sont fléchés. Ils restent donc sur un volet social et donc un volet d'urgence pour les étudiants.

Mme Behra.- Sans entrer dans les détails, est-ce un volet qui est distribué par l'université ?

M. Joubert.- Oui.

Mme Behra.- Où est-il organisé ? Pas par le Crous ?

M. Joubert.- L'aide ponctuelle, c'est le Crous puisqu'on passe par le service social qui a les capacités, *via* les assistantes sociales, d'étudier le dossier de l'étudiant et d'émettre un avis sur la pertinence ou en tout cas s'il faut et à quelle hauteur aider l'étudiant.

L'université, par ce conventionnement, abonde un fonds social, que le Crous abonde également. C'est collaboratif.

Par contre, le volet urgence est géré par le bureau de la vie étudiante. Mais nous avons besoin de le cadrer d'un point de vue budgétaire.

On a un volet d'information aussi lorsqu'on accueille nos étudiants étrangers, en lien avec le Welcome desk qui a été mis en place cette année entre le BVE et la DREIF.

Le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Néant*).

Je vous propose de valider la proposition qui vient de vous être faite sur la répartition des sommes en fonction des missions.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité.

Merci.

7.4 Travaux de la commission du FSDIE du 3 février 2026 – demande de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €

Le dernier point est toujours le FSDIE, cette fois-ci relatif aux travaux qu'a conduits la commission du 3 février sur la demande de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

M. Joubert.- C'est le premier volet du FSDIE, donc les 70 %. Le seuil est fixé à 23 000 €. Tout ce qui est inférieur à 23 000 € est délibéré en CFVU et ne passe pas en CA pour être mis en exécution et en paiement. Quand c'est supérieur à 23 000 €, il faut une décision du CA.

Il y a une demande portée par la BAF sur le soutien de l'AGORAé, donc l'épicerie

solidaire qui fait partie de l'ensemble des dispositifs d'aide à nos étudiants et d'accès à l'alimentation. Cette aide permet le maintien de l'AGORAé, donc de l'épicerie solidaire qui, pour ceux qui ne la connaissent pas, est hébergée dans les locaux du Live, donc au Crous, sur le campus de la Bouloie, avec une antenne sur les Hauts du Chazal une fois tous les 15 jours sur le temps de midi, avec une forte augmentation de la demande. Là, c'est aussi un engagement de l'université de soutenir cette initiative étudiante qui est portée par la BAF, d'où la somme de 31 817 € qui permettra, pour cette année, de continuer à maintenir cette offre très importante pour nos étudiants en situation de précarité.

La CFVU s'est prononcée à l'unanimité favorablement à cette proposition, avec 23 suffrages exprimés sur 23 votants.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions sur cette attribution de subventions ? Marie-Pascale.

Mme Behra.- Ce n'est pas une question mais une reprise des observations qui sont indiquées. Il est intéressant de voir qu'il y a une réflexion sur le rôle d'une association dans un tel projet, cela questionne un peu.

M. Joubert.- Tout à fait. Il y a plusieurs choses, c'est-à-dire qu'il y a aussi des appels à projets de la Région. Cette année, il n'y a pas eu de dépôt d'appel à projets de la Région. L'université estime que l'on doit soutenir l'association étudiante quand bien même cet appel n'a pas été sollicité.

L'idée, c'est également que l'université a un objectif, a une ambition et c'est par notre projet d'établissement de soutien et notamment de lutte contre la précarité étudiante, mais aussi de soutien aux associations étudiantes qui s'investissent dans cette dynamique parce que c'est aussi formateur pour eux. Je trouve que cela donne du lien social, mais aussi avec ces associations étudiantes car nous ne pouvons pas être partout. Et je rappelle qu'à la base, c'est la CVEC, c'est le FSDIE, c'est donc vraiment une enveloppe financière dédiée aux étudiants. La remarque est donc liée à cela et aussi à une certaine conjoncture. C'est pour cela que cet engagement reste fort et dans une collaboration entre tous les services et j'ai intégré le Crous puisque l'épicerie est dans Le Live. Mais je crois que les locaux commencent à être un peu exigus parce que la demande est très forte. Nous avons donc encore du travail à faire, mais je pense qu'avec cette collaboration association étudiante, Crous et UMLP, nous avons tout à gagner à mettre nos forces en commun.

Les observations sont celles de la commission FSDIE qui ont été discutées en CFVU, tout à fait. J'avais oublié de le préciser. Merci.

Le Président.- Merci.

Emeline.

Mme Beluche.- Je ne connais pas la BAF. C'est juste pour savoir si c'est une grosse association, si elle est dynamique, le nombre de membres, etc.

M. Joubert.- C'est la fédération des associations de Franche-Comté qui regroupe une grande partie des associations et qui a de nombreux élus dans les différents conseils centraux, conseils de composante. Elle est très impliquée dans la vie du campus.

Mme Beluche.- Cela représente combien d'étudiants, combien de membres à peu près ?

M. Joubert.- Je ne sais pas. Vous me posez une colle.

Le Président.- Lucas a peut-être la réponse.

M. Poittevin.- Je demandais à prendre la parole aussi par rapport aux interrogations de la commission.

Une des raisons de la soutenabilité du projet aujourd'hui, c'est qu'elle repose sur des gens qui le font de manière bénévole. L'argent sert donc principalement à acheter des denrées, à les acheminer et à les proposer à tarif réduit. Cela repose donc sur les bénévoles de la BAF qui est une association et qui est une fédération dans le sens où elle fédère d'autres associations qui sont notamment les corpo, les BDE, etc., qui sont eux aussi pourvoyeurs de bénévoles lorsqu'il y a des distributions sur les campus.

L'un des besoins de ce projet, c'est d'essayer de toucher le plus d'étudiants possible. Il y a une permanence qu'on a beaucoup travaillée pour pouvoir la mettre en place aux Hauts du Chazal, qui tient pour l'instant mais qui nécessite qu'il y ait des bénévoles. Nous travaillons donc beaucoup avec les associations sur place. Je pense aussi à certains campus comme le centre-ville et j'ose imaginer aussi à l'extérieur de Besançon, où il y a des projets qui doivent être menés là-dessus. Et là où l'université peut aider, c'est déjà d'un point de vue budgétaire, mais aussi vis-à-vis de l'acheminement des denrées, etc. Je pense que c'est plus là qu'il faut réfléchir plutôt que de se dire que c'est l'université qui va absorber ce projet.

Sur la question du nombre d'étudiants, c'est un bassin qui regroupe beaucoup d'associations, avec entre 10 et 20 membres par association sur une quinzaine d'associations sur le campus, sans compter celles qui sont à l'extérieur de Besançon.

Ce ne sont pas des étudiants qui sont dédiés à temps plein pour cette association mais, dans le cadre de leur engagement associatif, ils peuvent être amenés à aider ponctuellement sur des projets, que ce soit l'AGORAé, la distribution des paniers de légumes ou autres.

M. Joubert.- Tout à fait. Je rejoins ce que tu dis, l'objectif n'est pas de se substituer mais au contraire d'avancer collectivement.

Sur l'aide, je parlais des locaux parce qu'on sait qu'il va y avoir une problématique de locaux.

On a beaucoup parlé de Besançon, mais il y a déjà des initiatives sur le nord Franche-Comté, notamment de la distribution de paniers de légumes. Ceci ne passe pas nécessairement par le FSDIE parce qu'il y a des accords ou en tout cas des collaborations avec les collectivités locales.

Il y a donc beaucoup de choses, non pas ponctuelles puisque, pour la personne qui est aidée, ce n'est pas ponctuel, mais il y a beaucoup de choses qui sont en place.

Le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Néant*).

Je vous propose de voter pour cette subvention.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

C'était le dernier point à l'ordre du jour.

On espérait finir vers 17 heures, il est 17 h 30, ce n'est donc pas trop mal vu l'ordre du jour chargé.

Je vous remercie pour votre présence cet après-midi. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci à celles et ceux qui ont préparé ce CA. Nous nous retrouverons au mois de mai pour le prochain CA.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 27).